

***Royaume du Maroc***



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,  
DE LA PRIVATISATION ET DU TOURISME

*Département de l'Economie,  
des Finances et de la Privatisation*

***Enjeux du commerce international  
à l'aube du nouveau millénaire***



Août 2002

**Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité des auteurs les ayant initiés. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.**

## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	2
<i>Résumé de la note relative aux enseignements de la conférence de Doha</i> .....	3
<i>Résumé de la note relative à la question agricole</i> .....	8
<i>Résumé de la note relative au commerce international et complémentarités régionales</i> .....	11
<i>L'OMC après Doha</i> .....	13
<i>La question agricole</i> .....	22
<i>Commerce international et complémentarités régionales</i> .....	28

# I Introduction

La quatrième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui s'est tenue à Doha, au Qatar en 2001, a inauguré un nouveau cycle de négociations pour le développement des échanges internationaux.

Le Maroc, qui a toujours fait de l'ouverture sur l'extérieur un choix stratégique, est engagé dans ce processus depuis mai 1987. Ce choix est porteur d'importantes opportunités en matière de développement économique et social et de renforcement de l'attractivité du territoire national pour les investissements directs étrangers. Il devrait alors permettre une véritable dynamique de spécialisation ainsi qu'une réelle insertion du Maroc dans le monde. Cette stratégie pose également d'importants défis à l'entreprise marocaine en termes de compétitivité et de positionnement sur les marchés intérieur et extérieur.

Dès lors, la première étude proposée dans ce document de travail fait une synthèse des résultats atteints et des engagements pris lors du sommet de Doha. Elle a pour objet de mettre les acteurs économiques marocains au fait de la complexité des dossiers en cours de négociation. En effet, en plus de la capacité du Maroc à surmonter les contraintes qui pèsent sur l'offre productive, la qualité de notre participation au système commercial mondial va dépendre de la crédibilité de notre capacité de négociation.

La deuxième étude est consacrée à l'agriculture. Les questions agricoles ont fait la une de l'actualité au cours des derniers mois. Il est de plus en plus évident que la protection très coûteuse de l'agriculture des pays du Nord n'est plus adaptée aux exigences actuelles qui privilégient la qualité au détriment du productivisme. La poursuite éventuellement en 2003 de la libéralisation engagée avec l'accord agricole de l'Uruguay Round profiterait aux pays du Sud qui, dans ce domaine, ont des avantages comparatifs à exploiter.

Le Maroc attache une importance particulière aux négociations dans ce secteur. Il est en outre engagé depuis cette année dans des négociations avec l'Union Européenne pour un nouvel accord agricole visant l'ouverture progressive de leurs marchés respectifs. Les négociateurs devraient alors introduire une certaine flexibilité au niveau des engagements à prendre pour permettre leur adaptation aux changements du contexte international (réforme en cours de la PAC, négociations de l'OMC,...).

Enfin, la dernière étude s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de l'expertise de la Direction de la Politique Economique Générale en matière de relations économiques internationales, d'appréciation des transformations de l'environnement international sur l'économie marocaine et du suivi du processus de formation des espaces économiques régionaux.

Sur ce dernier point, l'étude fait apparaître qu'à la différence des années 60, la progression de l'intégration régionale constatée depuis le début des années 90 s'est opérée parallèlement à la multiplication des initiatives multilatérales concernant les échanges. Cette régionalisation des échanges ne se limite pas à des accords commerciaux, mais relève davantage d'un phénomène structurel lié à un ensemble de facteurs de proximité, tels que la distance géographique, les liens culturels historiques et linguistiques, la similarité des niveaux de vie, ou encore les politiques commerciales.

Dans ce sens, l'étude fait apparaître que le renforcement attendu de la coopération économique du Maroc avec les Etats-Unis est bénéfique. Tributaire de la poursuite de la modernisation de l'économie nationale, ce renforcement permettrait d'améliorer le profil de spécialisation de notre pays et de faire, à l'instar des pays asiatiques, du commerce international un stimulant pour la croissance et l'emploi au Maroc.

## **Résumé de la note relative aux enseignements de la conférence de Doha**

Après l'échec de Seattle, la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui s'est tenue du 9 au 14 novembre 2001 à Doha, au Qatar, a été conclue par le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Compte tenu de l'intégration commerciale croissante des pays en développement, le sommet de Doha a été l'occasion, pour les pays qui ont le plus dynamisé leur commerce, de renforcer leur pouvoir de négociation afin d'améliorer leur accès aux marchés internationaux.

Avant de présenter les grandes lignes de la déclaration de Doha et les enseignements à tirer, il convient de situer les pays en développement par rapport au contexte de la mondialisation.

### **Les pays en développement et la mondialisation**

La libéralisation des échanges internationaux, qui s'est considérablement accrue durant ces dernières décennies, a constitué un vecteur de croissance pour les pays en développement pris globalement :

- Leur degré d'ouverture<sup>1</sup> est passé de 22,8% à 38% entre 1985 et 1997 et leur part dans le commerce mondial a progressé, en conséquence, de 26% pendant la période 1964-1974 à 34% entre 1990 et 2000.
- Depuis le début des années 80, les exportations de marchandises des pays en développement ont affiché un taux de croissance (11,3% l'an) largement supérieur à la moyenne mondiale (8,4% l'an). Cette évolution est imputable essentiellement aux produits manufacturés qui représentent désormais plus de 80% de leurs exportations hors combustibles.
- La croissance du PIB des pays en développement a continuellement dépassé celle des pays de l'OCDE au cours des quarante dernières années. La différence annuelle moyenne a été de 1,8% entre 1960 et 2000 et a même dépassé 2,5% sur la dernière décennie. Les pays en développement ne sont pas restés en marge du développement des flux d'investissements directs étrangers observé à l'échelle internationale. Alors qu'au niveau mondial, le ratio stock d'investissements directs sur PIB triplait entre 1980 et 2000 (de 6% à 17,3%), dans les pays en développement, il passait de 10,2% à 28%, quintuplant même dans les pays les moins avancés (14,2% en 2000 contre 2,8% en 1980).

Malgré ces performances, l'ouverture commerciale ne s'est pas traduite par une réduction de la pauvreté et des écarts entre riches et pauvres dans le monde. En effet, le revenu par tête des pays les moins avancés, qui représentait en parité de pouvoir d'achat 10% de celui des pays riches en 1970, n'a pas dépassé 6% en 2000. Sur cette période, la croissance par tête, en moyenne annuelle, a été de 2,1% pour les pays riches contre 0,2% pour les pays les moins avancés.

---

<sup>1</sup> Somme des importations et des exportations sur le PIB.

En fait, la libéralisation des échanges n'a contribué à la hausse des revenus et au recul de la pauvreté que dans les pays qui ont à la fois mené des programmes d'ajustement visant la résorption des déséquilibres macro-économiques et mis en œuvre des réformes structurelles (diffusion des pratiques concurrentielles, création d'un cadre favorable à l'initiative privée, réforme fiscale...).

Ainsi, pour que la libéralisation commerciale ait le plus de retombées favorables sur le développement économique et social, le cycle de négociations lancé à Doha s'est attelé sur l'ouverture des pays du Sud et ses implications pour l'OMC.

## **Les grandes lignes de la déclaration de Doha**

En dépit des toutes les divergences, la conférence de Doha a permis de lancer un nouveau cycle de négociations, dans un contexte où les événements du 11 septembre faisaient craindre une recrudescence des tentations protectionnistes.

Ce nouveau cycle, qui concerne les aspects sectoriels, les nouveaux thèmes de négociation (investissement, concurrence, marchés publics et normes sociales) et les aspects horizontaux (propriété intellectuelle, règles d'origine et règlement des différends) et couvre quatorze domaines, devrait être conclu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les pays membres de l'OMC seraient alors tenus d'adopter des lois et des règlements nationaux pour mettre en œuvre les règles prescrites au niveau international.

### ***Les aspects sectoriels***

A ce niveau, les sujets traités seront l'agriculture et le textile pour lesquels les pays en développement présentent le plus d'avantages comparatifs.

Les positions défendues par les principaux pays ou groupes de pays en matière agricole sont tranchées et ce, malgré la reprise des négociations de l'Uruguay Round sur l'agriculture en 2000, conformément à l'accord de Marrakech.

Pour le groupe de Cairns<sup>2</sup> et les pays en développement, l'objectif recherché est l'élimination rapide de toutes mesures de subvention à la production ou à l'exportation, ainsi que des instruments limitant l'accès aux marchés européen, américain, canadien et japonais. Cette orientation a été entérinée par la conférence de Doha qui a décidé d'un programme fixant des objectifs dans les domaines en question. Elle constitue pour les pays en développement et le groupe de Cairns une opportunité de taille permettant d'accroître leurs avantages comparatifs.

En réalité, les progrès attendus en matière de libéralisation agricole risquent de rester limités. Le récent Farm Bill américain marque le revirement des pays du Nord vers un soutien interne renforcé à l'agriculture, en opposition avec l'argumentaire avancé depuis le début des années quatre-vingt-dix sur l'impact déstabilisant pour les marchés mondiaux de telles politiques.

---

2 Ce groupe est composé de l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, Costa Rica, Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay.

L'Union Européenne, le Japon, la Corée, la Suisse et la Norvège ont voulu renforcer à Doha les dimensions sanitaire, phytosanitaire et environnementale liées à la production et au commerce agricoles. Cette position a été jugée comme une volonté déguisée de protectionnisme par les pays en développement et les Etats-Unis.

En attendant l'ouverture éventuelle de négociations sur ces questions lors de la prochaine réunion de l'OMC en 2003, il a été convenu que des délais plus longs seraient accordés aux pays en développement pour permettre le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) imposées par les pays industrialisés. De même, il a été retenu la participation des pays en développement à l'élaboration de normes SPS internationales harmonisées.

Lors de la quatrième conférence de l'OMC, les pays industrialisés ont refusé de négocier la question du textile malgré la pression exercée par les pays émergents ayant des avantages comparatifs dans ce secteur. Ces derniers ont souhaité appliquer l'Accord Textiles Vêtements avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date correspondant à l'expiration de l'Accord Multi-Fibres.

### ***Les nouveaux thèmes de négociation***

Les nouveaux thèmes de négociation concernent l'investissement, la concurrence, les marchés publics et les normes sociales.

Pour l'investissement et la concurrence, les pays de l'OCDE voulaient mettre en place un accord multilatéral basé sur les principes de l'OMC. Les pays en développement contestaient l'utilité d'un cadre multilatéral et jugeaient que sa mise en œuvre irait à l'encontre des systèmes légaux nationaux. Ils préféraient ainsi des approches bilatérales et/ou régionales de coopération dans ces domaines.

Pour concilier ces deux positions, la déclaration de Doha a prévu d'introduire ces deux thèmes de négociation en deux étapes. La première se limiterait à la définition d'un cadre multilatéral de principes portant sur la transparence, la non-discrimination et l'engagement de tous les membres à se doter d'une législation de la concurrence et à mettre en place les autorités chargées de l'appliquer. La seconde porterait sur les négociations proprement dites. Celles-ci devraient commencer en 2003, après la cinquième session de la Conférence ministérielle en vue d'établir les règles et les instruments de protection des investissements et de respect de la concurrence.

La conférence a fait valoir les arguments en faveur d'un accord multilatéral sur la transparence des marchés publics et la nécessité d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités des pays en développement. Elle a, de plus, convenu d'intégrer ce thème dans le prochain cycle de négociations.

En termes de normes sociales, les pays en développement qui craignaient que ce sujet soit utilisé pour justifier des mesures de nature protectionniste de la part des pays industrialisés, ont obtenu satisfaction. Alors que l'Union Européenne plaidait pour la mise en place d'un dialogue permanent de l'OMC avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le texte de la déclaration de Doha s'est contenté de prendre note des travaux en cours à l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

## ***Les aspects horizontaux***

L'Accord sur les Droits de la Propriété Intellectuelle (ADPIC) a constitué une autre difficulté majeure de la conférence de Doha. Les effets du renforcement des droits de propriété intellectuelle demeurent controversés tant sur le plan conceptuel que pratique. Le cas du secteur pharmaceutique constitue la principale illustration.

Les pays en développement, qui réclamaient l'accès aux brevets des médicaments nécessaires pour lutter contre des pandémies (sida, tuberculose, malaria), ont pu obtenir un assouplissement du cadre général de l'ADPIC. Cette avancée, qui a permis de consacrer la reconnaissance de la primauté du droit de la santé publique sur les droits de propriété intellectuelle, n'a été rendue possible que grâce aux concessions des Etats-Unis et de la Suisse.

Composé de mesures compensatoires, anti-dumping et de sauvegarde, le système de défense commerciale, issu des négociations du cycle de l'Uruguay, a fait l'objet d'importantes corrections à Doha. En particulier, les pays en développement ont pu obtenir un assouplissement de la mise en œuvre des accords de Marrakech et, d'une manière générale, la prise en considération d'un traitement spécial et différencié en leur faveur lors des négociations.

Il a été également convenu de négocier les améliorations à apporter au mémorandum d'accord sur le règlement des différends et de mettre en œuvre la réforme de l'Organe de règlements des différends, ce qui permettrait à l'OMC de devenir une juridiction internationale servant l'intérêt général plutôt que ceux de ses membres les plus puissants.

## **Les enseignements de la conférence de Doha**

Au-delà du lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales, dit « cycle du développement », la conférence de Doha a permis de restaurer la confiance dans un système commercial conçu pour substituer les règles multilatérales à des rapports de force. Quelques enseignements ont été tirés des travaux de cette conférence :

- Un nouvel élan a été donné à la coopération internationale : celle-ci n'exclut pas les désaccords et les conflits, mais offre aux pays membres une enceinte de concertation où leurs intérêts peuvent être défendus dans le cadre de règles qui s'appliquent à tous.
- Les récentes crises financières ont mis en exergue l'intérêt d'une meilleure régulation de l'économie mondiale, à travers un rôle accru des organisations économiques internationales. Dans ce sens, le renforcement du rôle, de la légitimité et de la transparence de l'OMC participe à la mise en place d'une meilleure gouvernance mondiale.
- Au-delà des questions institutionnelles, l'OMC devra répondre aux aspirations des représentants de la société civile qui exigent plus de transparence en matière de respect des accords internationaux.
- Les négociations ont permis aux pays en développement de mesurer leur capacité à constituer une véritable force de proposition, en s'associant parfois avec certains pays développés.

## **Les enjeux de l'adhésion de la Chine à l'OMC**

La conférence de Doha a été l'occasion de l'admission de la Chine et de Taiwan à l'OMC. Compte tenu du poids économique croissant de la Chine et de son influence géopolitique, les enjeux sont importants.

En adhérant à l'OMC, la Chine met fin à sa stratégie d'ouverture sélective caractérisée par la promotion des exportations et la protection du marché intérieur. Cette appartenance à l'OMC lui permet de participer en tant que membre de plein droit au prochain cycle de négociations sur le commerce international. Elle lui évite également de devoir obtenir le renouvellement annuel par les Etats-Unis de la clause dite de « relations commerciales normales », qui permet à la Chine de bénéficier sur ce marché de droits de douane inférieurs à ceux consentis aux Etats membres de l'OMC.

L'adhésion à l'OMC amènera ce pays à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels il détient des avantages comparatifs, ce qui se traduirait par d'importantes ré-allocations sectorielles. Celles-ci auront cependant des coûts économiques et sociaux élevés, mais dont la Chine attend des effets bénéfiques sur sa croissance à moyen terme. La Banque Mondiale estime que par rapport à un scénario de non-accession, l'entrée de la Chine dans l'OMC se traduirait par une accélération de la croissance du PIB de 1 point par an d'ici 2005, et de 25% de son commerce extérieur.

L'investissement direct étranger devrait croître, stimulé par les programmes de privatisation et d'ouvertures de capital, ce qui permettrait d'intensifier les transferts de technologie et inciterait les entreprises chinoises à gagner en compétitivité.

L'entrée de la Chine dans l'OMC sera bénéfique aux pays industrialisés et nouvellement industrialisés, en raison de l'expansion de la demande chinoise de biens industriels à forte intensité de capital et de technologie. En revanche, pour les pays en développement, cette adhésion va profondément modifier les conditions de la concurrence internationale.

## Résumé de la note relative à la question agricole

Au-delà de la conférence de Doha, la question agricole reste d'une grande acuité. Malgré la baisse de sa contribution à l'emploi et au PIB dans les pays industrialisés, le secteur agricole reste fortement protégé, ce qui contraste avec l'ouverture des autres secteurs à la concurrence internationale.

A l'issue du cycle d'Uruguay, les Etats membres de l'OMC ont été tenus de modifier la nature de leurs interventions dans le secteur agricole visant à terme sa libéralisation. Le débat est ouvert sur les finalités du soutien agricole et sur les conséquences de la libéralisation du secteur sur les pays en développement.

Dans ce contexte, le Maroc poursuit avec l'Union Européenne, son principal client en matière agricole, les négociations pour une plus grande ouverture de leurs marchés respectifs. Cette libéralisation souhaitée par le Maroc et profitable à nos exportations, risque néanmoins de déstabiliser la structure de la production nationale à cause du soutien disproportionné de l'Union Européenne à son agriculture.

### *La remise en cause de la protection agricole à l'échelle internationale*

Jusqu'en 1995, l'intervention publique dans le secteur agricole s'est organisée autour de la mise en place de mécanismes de protection à l'entrée (quotas, tarifs, normes techniques ou sanitaires), de subventions à l'export et de mesures de soutien de la production locale. L'accès au marché a été sensiblement amélioré alors que les deux derniers modes d'intervention sont encore utilisés par les pays développés essentiellement.

L'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay a permis de soumettre davantage le secteur aux règles et disciplines multilatérales et de promouvoir la mise en place d'un système d'échanges agricoles régi par les règles du marché. Ainsi, il a été décidé de :

- transformer des barrières tarifaires et non tarifaires en équivalents droits de douane et de réduire progressivement ces derniers. Entre 1995 et 2000, les pays développés ont dû baisser de 36% leurs droits de douanes consolidés, avec une baisse d'au moins 15% sur chaque ligne de produits. Pour les pays en développement, la réduction est plus faible (24%) et plus étalée dans le temps (1995-2004).
- établir des contingents tarifaires (partie des importations à laquelle est appliqué un droit de douane inférieur) assurant un accès minimal.
- limiter les possibilités de recours aux subventions à l'exportation en période de baisse des cours internationaux. Entre 1995 et 2000, les subventions ont été diminuées dans les pays développés de 36% en valeur.
- réduire le soutien à la production locale globalement de 20% sur la période 1995-2000 dans chaque pays développé. A cette fin, le soutien direct des prix, les subventions à la production et à l'utilisation de certains intrants, ont fait et feront l'objet de négociations, contrairement à celles ayant trait aux paiements directs de revenus.

En dépit de la normalisation des modes de soutien à l'agriculture et des réformes en cours, la protection du secteur reste encore forte à l'issue de la mise en œuvre des résultats du cycle d'Uruguay. Ainsi, les droits de douane demeurent très élevés dans les pays industrialisés : près de 60% pour les produits agricoles contre moins de 10% dans le domaine industriel, selon l'OCDE.

Quant aux contingents tarifaires leur réduction est insuffisante. Par conséquent, la progression des échanges agricoles mondiaux a été beaucoup plus lente que celle des autres secteurs et les pays en développement n'ont pas pu accroître leurs participations aux échanges mondiaux.

Dans les pays de l'OCDE, le soutien à l'agriculture est élevé. Il représente 1,3% du PIB des pays de l'organisation (2001), alors que le secteur assure moins de 5% du revenu national de la plupart des économies industrialisées. Ainsi, les prix payés aux agriculteurs sont supérieurs de 31% en moyenne aux cours mondiaux, les produits les plus subventionnés étant le riz, le sucre, le lait et le blé.

### ***L'ouverture des marchés agricoles aux pays du Sud***

La libéralisation commerciale a été bénéfique principalement aux pays du Nord. Si le tarif moyen des membres de l'OMC a été approximativement divisé par six en cinquante ans, deux secteurs, le textile et l'agriculture où plusieurs pays en développement disposent d'un avantage comparatif, ont été beaucoup moins libéralisés. Dans l'Union Européenne et au Japon, l'agriculture détient 92% et 76% de leurs pics tarifaires (supérieur à 15%). Ces proportions sont de 16% et 12% pour les Etats-Unis et le Canada.

Malgré les profondes divergences des positions défendues par les principaux pays ou groupe de pays, une poursuite de la libéralisation agricole est nécessaire et inévitable compte tenu des pressions internationales. De même, les opinions publiques des pays développés deviennent plus sensibles aux coûts budgétaires d'une agriculture productiviste et de ses dangers pour la santé publique et l'environnement.

La libéralisation de l'agriculture aura des conséquences significatives sur les pays en développement :

- La suppression des subventions agricoles dans l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Canada et le Japon devrait rapporter commercialement aux pays en développement, selon la Banque Mondiale, trois fois plus que l'aide financière totale reçue.
- L'accès libre aux marchés des pays du Nord se traduirait, selon l'OCDE, par une augmentation du bien-être estimé à 11,6 milliards de dollars (aux prix de 1995) pour les pays à faible revenu.
- L'élimination des distorsions du marché international devrait permettre, selon le Département de l'Agriculture américain, de réduire les besoins alimentaires des pays en développement de 6% à travers l'amélioration de leurs productions.

### *La libéralisation des échanges agricoles entre le Maroc et l'Union Européenne*

Le Maroc et l'Union Européenne se sont engagés en 2002 dans des négociations pour un nouvel accord agricole visant l'ouverture progressive de leurs marchés à travers la mise en place ou l'augmentation des quotas pour chacune des deux parties.

Les négociations en cours avec l'Union Européenne devraient s'intégrer dans une vision stratégique et globale pour l'horizon 2012 même si le projet d'accord vise l'horizon 2006, et introduire une certaine flexibilité au niveau des engagements à prendre pour permettre leur adaptation aux changements du contexte international (réforme en cours de la Politique Agricole Commune, négociations de l'OMC, ...).

Dans tous les cas, les conséquences sur l'agriculture nationale appellent une mise à niveau du secteur, permettant son adaptation à la concurrence étrangère. Celle-ci pourrait être facilitée notamment par :

- le redéploiement de la subvention à la consommation du blé tendre vers les programmes de mise à niveau du secteur agricole.
- la restructuration de cette filière en procédant à une renégociation du programme MEDA avec l'Union Européenne.
- l'amélioration de la compétitivité agricole à travers l'encouragement des productions à avantage comparatif, ce qui est entamé par le renforcement des acquis nationaux en matière d'exportation de tomates vers l'Union Européenne.

## **Résumé de la note relative au commerce international et complémentarités régionales**

La mondialisation de l'économie a donné lieu à l'établissement de formes de coopérations commerciales et tarifaires entre les pays, allant de la formation de blocs économiques régionaux à l'instauration d'unions douanières, en passant par les accords de libre-échange ou d'association. La prolifération récente de ces accords commerciaux régionaux ou bilatéraux répond à la multiplication des relations d'échanges et d'investissements constatée à l'échelle régionale en même temps qu'elle la reflète.

Pour autant, la plupart des pays membres de l'OMC concilient l'approche régionale et l'approche multilatérale de la libéralisation commerciale et ne semblent pas les considérer comme contradictoires.

L'évolution vers l'intégration régionale s'est en effet produite dans le cadre de politiques tournées vers l'extérieur, notamment entre pays développés et en développement. Ses principales justifications sont les suivantes :

- Un meilleur accès au marché.
- Une meilleure spécialisation des économies et une amélioration de l'efficacité productive.
- La réalisation d'économie d'échelle, liée aux effets de l'unification des marchés nationaux.
- Le renforcement de l'attractivité pour l'IDE, en lien avec l'agrandissement de la taille des marchés.
- La possibilité de garantir les réformes nationales à l'échelon régional, avec pour effet d'augmenter la crédibilité et la pérennité des réformes économiques, parmi lesquelles la libéralisation des échanges.

A ces effets purement économiques, s'ajoutent d'autres considérations comme l'accroissement du pouvoir de négociation internationale et le renforcement de la coopération institutionnelle entre les gouvernements nationaux. Les accords commerciaux bilatéraux constituent, en effet, un cadre approprié pour traiter notamment des questions de préférences collectives (environnement, social, normalisation, sécurité alimentaire,...) pour lesquelles l'articulation avec les échanges revêt désormais une importance croissante.

Le commerce international s'organise autour de trois pôles géographiques - l'Eurafrique regroupant l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'ex-URSS, le continent américain et l'ensemble Asie-Océanie – au sein desquels les Etats-Unis, l'Union Européenne et le Japon jouent un rôle essentiel. Mais, contrairement aux échanges qu'effectuent entre eux les grandes puissances économiques et qui se caractérisent, pour l'essentiel, par le croisement de flux d'exportations et d'importations au sein des branches, les relations commerciales entre le pôle et sa périphérie correspondent à une logique de complémentarité consécutive à des schémas différents de spécialisation.

Ces relations de complémentarité entre le pôle et la périphérie peuvent être :

- actives, c'est à dire que les échanges sont organisés à l'échelle régionale le long des stades productifs d'une filière. C'est le cas des échanges des Etats-Unis avec ses partenaires de l'ALENA.
- traditionnelles, lorsque le pôle vend à sa périphérie des produits manufacturiers en échange des produits primaires. Ce type de complémentarité caractérise encore les relations d'échanges entre l'Union Européenne et ses partenaires sud-méditerranéens, malgré les progrès récents de leur intégration commerciale.

Cependant, l'intensification des dynamiques commerciales régionales, qui peut s'accompagner par l'amplification du risque commercial pour les pays émergents., ne se limite pas à des accords commerciaux. Elle relève davantage d'un phénomène structurel lié à un ensemble de facteurs de proximité :

- la distance géographique, qui a un fort impact négatif : plus les partenaires sont géographiquement éloignés, moindre est l'intensité de leurs échanges.
- les écarts de richesse, lorsqu'ils sont importants, qui contribuent à intensifier le commerce entre deux pays très différents, comme entre le Maroc et la France. En deçà d'un certain seuil, les écarts sont reliés négativement aux intensités relatives. Ainsi, plus les pays ont des revenus par tête proches et plus leurs échanges bilatéraux sont intenses (cas des échanges entre les pays de l'OCDE).
- l'effet de la différence des structures de spécialisation, également significatif : plus les structures de spécialisation des partenaires diffèrent, plus leurs échanges sont intenses.

Les accords d'intégration régionale qui réussissent sont ceux qui viennent compléter l'intégration déjà bien avancée grâce à cet ensemble de facteurs de proximité.

A cet égard, le Maroc bénéficie de relations commerciales intenses, c'est à dire plus que proportionnels aux poids des différents partenaires dans le commerce mondial, avec les principales puissances de l'Union Européenne (France, Allemagne) et le Japon. En revanche, notre pays présente un degré d'intégration sur le marché nord-américain en deçà de son niveau théorique.

Dans ce sens, dans un contexte où le partenariat avec l'Union Européenne n'est pas encore parvenu à créer une dynamique suffisante, plus de six années après son lancement, le renforcement attendu de la coopération économique avec les Etats-Unis, à travers la conclusion d'un accord de libre échange, rend nécessaire la poursuite de la modernisation de l'économie nationale pour que le Maroc puisse devenir un pôle de développement régional pour les opérateurs économiques américains désireux d'accéder aux marchés européen, arabe et africain. Ces évolutions pourraient favoriser l'intégration du Maroc dans la division du travail avec l'Europe, conduire à une évolution favorable du profil de spécialisation et susciter une nouvelle dynamique des exportations et de la croissance.

L'émergence des pays asiatiques dans le commerce international témoigne des effets stimulants de cette intégration.

## L 'OMC après Doha

Après l'échec de Seattle, la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue du 9 au 14 novembre 2001 à Doha, au Qatar, s'est conclue par le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Le sommet de Doha s'est concentré sur le développement des pays du Sud. Ce thème était déjà très présent lors de la troisième conférence ministérielle organisée à Seattle, comme dans la contestation de la mondialisation qui s'est exprimée à cette occasion. Il s'est imposé d'autant plus à Doha que les événements du 11 septembre ont porté au devant de l'actualité un certain nombre d'interrogations quant à la situation de pays restés en marge des bénéfices que les progrès de l'ouverture et des échanges pouvaient laisser espérer.

### Les pays en développement et la mondialisation

La libéralisation des échanges internationaux, qui s'est considérablement accrue durant ces dernières décennies, a constitué un vecteur de croissance pour les pays en développement (PED) :

- Leur degré d'ouverture est passé de 22,8% à 38% entre 1985 et 1997. En conséquence, leur part dans le commerce mondial a progressé, de 26% l'an pendant la période 1964-1974 à 34% l'an entre 1990 et 2000.
- Depuis le début des années 80, les exportations de marchandises des PED ont affiché un taux de croissance (11,3% l'an) largement supérieur à la moyenne mondiale (8,4% l'an). Cette évolution est essentiellement imputable aux produits manufacturés qui représentent désormais plus de 80% de leurs exportations hors combustibles.
- La croissance du PIB des PED a continuellement dépassé celle des pays de l'OCDE au cours des trente dernières années. Entre 1960 et 2000, la différence annuelle moyenne a été de 1,8%. Elle est même passée à 2,5% sur la dernière décennie.
- Les PED ne sont pas restés en marge du développement des flux d'investissements directs étrangers observés au niveau mondial. Alors qu'au niveau mondial, le ratio du stock d'investissements directs au PIB triplait entre 1980 et 2000 (de 6% à 17,3%), dans les pays en développement, il passait sur la même période de 10,2% à 28%, quintuplant même dans les pays les moins avancés (14,2% en 2000 contre 2,8% en 1980).

Cependant, cette ouverture commerciale, en dépit de l'allocation plus efficace des ressources qu'elle a favorisée, ne s'est pas traduite par une réduction de la pauvreté et un rétrécissement des écarts entre riches et pauvres dans le monde. En effet, le revenu par tête des pays les moins avancés (PMA), qui représentait, en parité de pouvoir d'achat, 10% de celui des pays riches en 1970, n'a pas dépassé 6% en 2000. Sur cette période, la croissance par tête, en moyenne annuelle, a été de 2,1% pour les pays riches contre 0,2% pour les PMA.

En outre, une étude de la Banque Mondiale<sup>3</sup> fait apparaître, si l'on exclut la Chine qui représente près du 1/5<sup>ème</sup> de la population mondiale et dont le rattrapage économique sur la période est particulièrement marquant, une tendance à l'aggravation des inégalités à partir de 1980.

En fait, la libéralisation des échanges n'a contribué à la hausse des revenus et au recul de la pauvreté que dans les pays qui ont mené les programmes d'ajustement visant la résorption des déséquilibres macro-économiques et mis en œuvre les réformes de « seconde génération » (diffusion des pratiques concurrentielles, création d'un cadre favorable au dynamisme de l'initiative privée, réforme fiscale,...).

Ainsi, eu égard à la complexité des relations entre libéralisation commerciale et croissance, il appartient au cycle de négociations lancées à Doha de repenser l'ouverture du Sud et d'envisager ses implications pour l'OMC dont la plupart des pays en développement sont désormais membres à part entière, signataires de l'ensemble des accords de Marrakech.

### **Les grandes lignes de la déclaration de Doha**

En dépit des divergences initialement affichées par l'Union Européenne, les Etats-Unis et les pays en développement (PED) quant aux grandes orientations et aux contenus futurs des négociations, la conférence de Doha a permis de sceller le lancement d'un nouveau cycle de négociations, dans un contexte où les événements géopolitiques du 11 septembre faisaient craindre une recrudescence des tentations protectionnistes.

Aussi, les délégations présentes à Doha se sont-elles fixées pour ambition une refonte de l'architecture du commerce mondial qui aille dans le sens du développement et de la réduction de la pauvreté et, sur cette base, de renforcer la crédibilité de l'OMC. Cette dernière s'est vue en outre rapprocher de son objectif d'institution universelle suite à l'officialisation de l'admission de la Chine, puis de Taiwan lors de la conférence de Doha.

Toutefois, le Programme de Doha pour le développement ne pourrait prendre toute sa signification que si les négociations aboutissent à des résultats concrets dans des domaines qui intéressent les pays en développement, particulièrement ceux de l'agriculture et des services.

Ce cycle de négociations, qui s'articule autour de volets économique, institutionnel et politique et couvre quatorze domaines, devrait être conclu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les pays membres de l'OMC seraient alors tenus d'adopter des lois et des règlements nationaux pour mettre en œuvre les règles prescrites par les accords et les autres instruments juridiques.

#### ***Le volet économique***

S'agissant du dossier de l'agriculture, les positions défendues par les principaux pays ou groupes de pays en matière agricole étaient très tranchées et les oppositions multilatérales et ce, malgré la reprise des négociations de l'Uruguay Round sur l'agriculture en 2000, conformément à l'accord de Marrakech.

---

<sup>3</sup> « Growth is good for the poor », World Bank Policy Research Department, David Dollar et Aart Kraay, 2001.

Pour le groupe de Cairns<sup>4</sup> et les PED, l'objectif recherché était l'élimination le plus rapidement possible de toutes les mesures de subvention à la production ou à l'exportation, ainsi que des tarifs qui rendent difficile l'accès au marché des grands pays. En ce qui concerne les Etats-Unis et l'Union Européenne, la question était plus délicate du fait du caractère contradictoire des intérêts internes : dans chacun des pays, différentes positions étaient en conflit pour influencer celles qui seraient défendues par les participants à la conférence ministérielle de Doha.

Malgré la forte opposition de l'Union Européenne, la conférence de Doha a décidé d'un programme fixant des objectifs en vue d'arriver « à des améliorations substantielles de l'accès aux marchés, des réductions de toutes formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsions des échanges ».

Une pression accrue devrait peser sur l'Union Européenne pour remettre en cause l'exemption de réduction dont bénéficient actuellement les aides compensatrices liées à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992, et ce en dépit de l'acuité des difficultés tant économique, politique que sociale.

Les dimensions sanitaire, phytosanitaire et environnementale liées à la multifonctionnalité de l'activité et du commerce agricoles, défendues par l'Union Européenne, le Japon, la Corée, la Suisse et la Norvège, n'ont pas été retenues. En effet, les contributions non commerciales de l'agriculture ont été jugées par les pays en développement et les Etats-Unis comme une volonté déguisée de protectionnisme. Cependant, en attendant l'ouverture éventuelle de négociations sur ces questions lors de la prochaine réunion de l'OMC, en 2003, il a été convenu d'un système d'incitation positive, comme notamment la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et les services environnementaux, spécialement en ce qui concerne les PED, et en particulier les moins avancées d'entre eux.

L'Accord sur les droits de la propriété intellectuelle (ADPIC) a constitué une autre difficulté majeure de la conférence de Doha. Les effets du renforcement des droits de propriété intellectuelle demeurent controversés tant sur le plan conceptuel que pratique. Les débats de Doha sur le secteur pharmaceutique en constituent à cet égard la principale illustration.

Les pays en développement, qui réclamaient l'accès au brevet des médicaments nécessaires pour lutter contre des pandémies (sida, tuberculose, malaria), ont pu obtenir un assouplissement supplémentaire du cadre général de l'ADPIC. Ceci devrait permettre aux pays membres de l'OMC de prendre les mesures destinées à protéger la santé publique même lorsqu'ils ne disposent pas de capacités de production de médicaments suffisantes.

Cette avancée, qui a permis de consacrer la reconnaissance de la primauté du droit de la santé publique sur les droits de propriété intellectuelle, n'a été rendue possible que grâce au recul des Etats-Unis et de la Suisse. Ces derniers souhaitaient que les dérogations existantes, qui prenaient déjà compte des situations d'urgence spécifiques, ne soient pas révisées, arguant que la recherche en pâtirait.

---

<sup>4</sup> Ce groupe est composé de 18 pays exportateurs de produits agricoles, dont l'Argentine, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

## *Le volet institutionnel*

Composé de mesures compensatoires, anti-dumping et de sauvegarde, le système de défense commerciale issu des négociations du cycle de l'Uruguay (1994) a fait l'objet d'importantes corrections à Doha. En particulier, les pays en développement ont pu obtenir un assouplissement de la mise en œuvre des accords de Marrakech et, d'une manière générale, la prise en considération du traitement spécial et différencié en leur faveur lors des négociations.

En conséquence, les pays industrialisés ont accepté d'ouvrir davantage leurs marchés aux produits des PED, mis à part le textile où, même après la disparition progressive (qui doit être achevée d'ici 2005) des contingents prévus par l'Arrangement Multifibres (AMF), des droits de douane relativement élevés continueront de s'appliquer sur bon nombre de produits.

### **Calendrier de suppression des contingents d'importation imposés sur les textiles et les vêtements<sup>5</sup>**

Etape	Pourcentage de produits à intégrer le cadre du GATT (y compris eux pour lesquels les contingents éventuels sont supprimés)	Coefficient de croissance des contingents restants, si le coefficient appliqué en 1994 était de 6 pour cent
<b>Etape 1</b> 1 <sup>er</sup> janvier 1995 (jusqu'au 31 décembre 1997)	16% (pourcentage minimal, sur la base des importations effectuées en 1990)	6,96% par an
<b>Etape 2</b> 1 <sup>er</sup> janvier 1998 (jusqu'au 31 décembre 2001)	17%	8,7% par an
<b>Etape 3</b> 1 <sup>er</sup> janvier 2002 (jusqu'au 31 décembre 2004)	18%	11,05% par an
<b>Etape 4</b> 1 <sup>er</sup> janvier 2005	49% (pourcentage maximal)	Elimination des derniers contingents

Source : OMC

Malgré la pression exercée par l'Inde, le Pakistan, la Malaisie et certains pays africains, l'accélération de l'ouverture des marchés du Nord aux exportations de textile et d'habillement des PED a été reportée. En effet, les pays développés ont estimé suffisants les engagements qu'ils ont pris en vue d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingents aux produits des PMA et des pays dont le revenu par habitant est inférieur à 1000 dollars au travers de l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union Européenne et de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) adoptée par les Etats-Unis en mai 2000.

De plus, des négociations sont prévues concernant l'examen des instruments qui, comme l'anti-dumping et les abus commis parfois au titre de l'aide alimentaire ou des crédits à l'exportation, ont tendance à susciter des velléités protectionnistes dans les secteurs déjà libéralisés.

---

<sup>5</sup> calculés d'après le coefficient de croissance annuel généralement appliqué en vertu de l'ancien Arrangement Multi-Fibres, soit 6%.

## *Le volet politique*

Outre la clarification, qui est appelée à s'amplifier<sup>6</sup>, des relations entre les règles commerciales multilatérales et les dispositions commerciales prises au titre des accords multilatéraux de protection de l'environnement (AEM), ce volet couvre les normes sociales, les négociations sur l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la réforme de l'organe de règlement des différends (ORD).

Ainsi, en termes de normes sociales, les PED, qui craignaient que ce sujet soit utilisé pour justifier des mesures de nature protectionniste de la part des pays industrialisés, ont obtenu satisfaction. Alors que l'Union Européenne plaidait pour la mise en place d'un dialogue permanent de l'OMC avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le texte de la déclaration de Doha s'est contenté de prendre note des travaux en cours à l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, rappelant que l'OIT est l'enceinte appropriée pour un dialogue de fond sur les questions liées au commerce, à la mondialisation et au travail.

En ce qui concerne les thèmes de l'investissement et de la concurrence, les positions initiales affichées par les pays de l'OCDE au cours de la première conférence de l'OMC tenue à Singapour en décembre 1996, avaient pour motivation première de mettre en place un accord multilatéral sur les politiques de l'investissement et de la concurrence, basé sur les principes de l'OMC, à savoir le principe de traitement national, le principe de la nation la plus favorisée et le principe du non-recours aux mesures quantitatives.

Ces positions des pays industrialisés ont été quelque peu affaiblies lors de la quatrième conférence de l'OMC tenue à Doha. En effet, les pays en développement jugeaient que la mise en œuvre de ces politiques serait susceptible de remettre en cause les systèmes légaux nationaux, ce qui constituerait un début d'atteinte dans la conduite de leurs politiques nationales. Ils ont également contesté l'utilité d'un cadre multilatéral, préférant des approches bilatérales et/ou régionales de la coopération dans ces domaines.

La déclaration ministérielle de Doha a formulé une synthèse de ces deux points de vue et a prévu d'introduire ces deux thèmes de négociation en deux étapes. La première se limite à la définition d'un cadre multilatéral de principes portant sur la transparence, la non-discrimination et l'engagement de tous les membres à se doter d'une législation de la concurrence et à mettre en place des autorités chargées de l'appliquer. La seconde porte sur les négociations proprement dites. Celles-ci ne devraient commencer qu'en 2003, après la cinquième session de la Conférence ministérielle, tandis que les règles concernant la protection des investissements et le respect de la concurrence ne devraient être établies que lors du lancement d'un nouveau cycle.

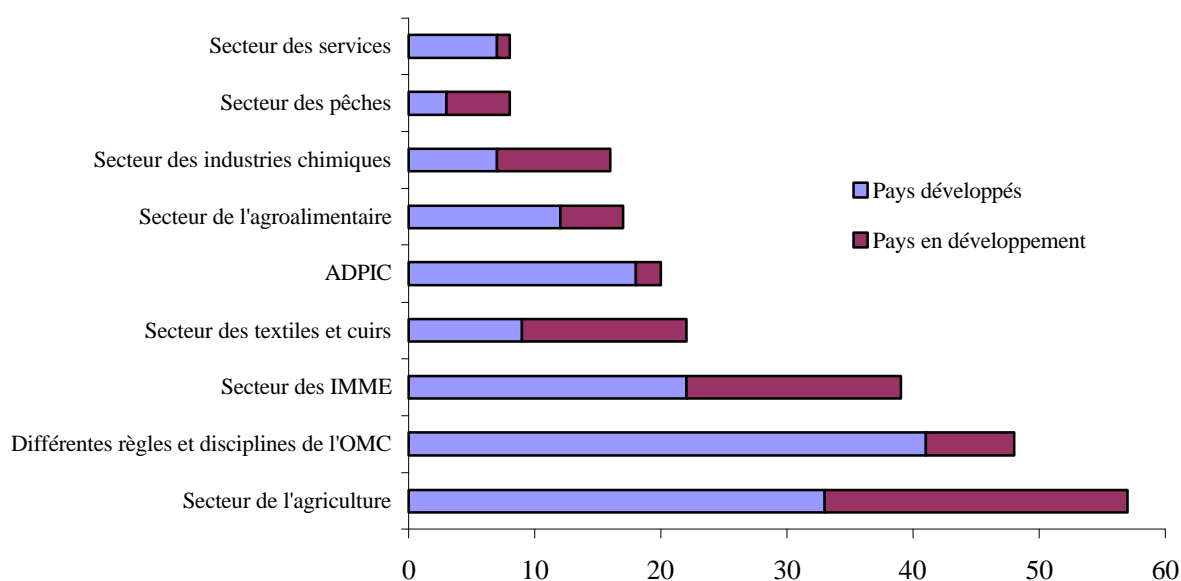
---

<sup>6</sup> Parmi les mesures proposées, figurent notamment celles ayant trait aux échanges de renseignements entre les secrétariats des différents AEM et l'OMC, à l'octroi d'un statut d'observateur auprès de l'OMC à d'autres organisations gouvernementales internationales ainsi qu'à la conduite de négociations sur la réduction ou élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux (convertisseurs catalytiques, filtres à air, services de consultants relatifs à la gestion des eaux usées,...).

Concernant les marchés publics, la conférence a fait valoir d'une part, les arguments en faveur d'un accord multilatéral sur la transparence des marchés publics et, d'autre part, la nécessité d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics pour les pays en développement. Elle a, de plus, convenu d'intégrer ce thème dans le programme de négociation après la cinquième conférence ministérielle<sup>7</sup>.

Enfin, les 144 pays membres de l'OMC ont convenu de négocier sur les améliorations et les clarifications à apporter au mémorandum d'accords sur le règlement des différends avant mai 2003. Ils se sont également accordés sur la mise en œuvre de la réforme de l'Organe de règlements des différends (ORD). Cet Organe devrait établir une jurisprudence internationale respectant les droits de tous les pays, afin de permettre à l'OMC de devenir une juridiction supranationale servant le bien public international plutôt que les intérêts stratégiques de ses membres les plus puissants.

#### Répartition des différends par secteur et par type de plaignants au 31 octobre 2001



Source : OMC

#### L'adhésion de la Chine à l'OMC : défis et opportunités

La conférence de Doha a été l'occasion de l'admission de la Chine et de Taiwan à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Compte tenu du poids économique sans cesse croissant de la Chine et de son influence géopolitique, en particulier en Asie et au sein des pays en développement, les enjeux sont importants, tant pour la Chine que pour l'OMC.

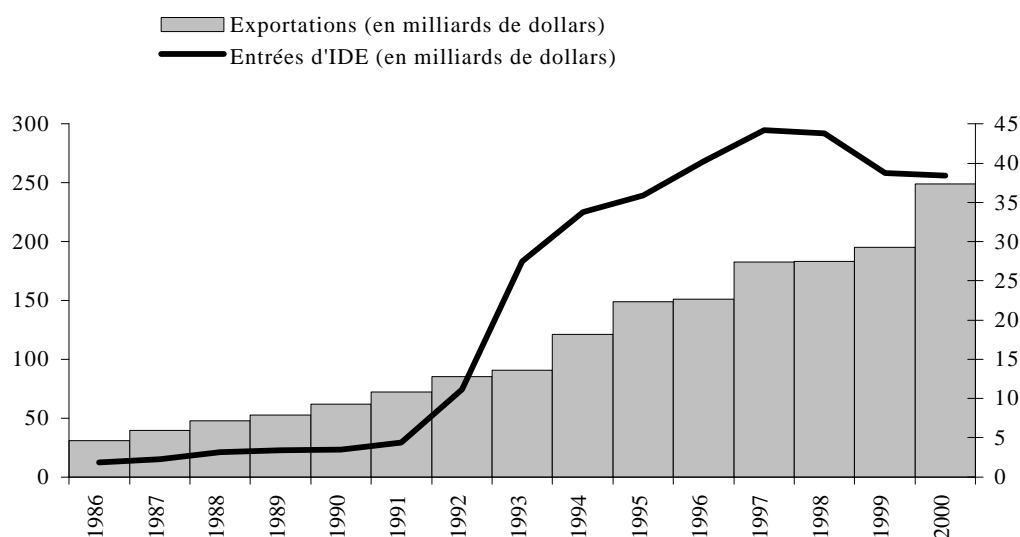
En adhérant à l'OMC, la Chine met fin à sa stratégie d'ouverture sélective inaugurée en 1986 et caractérisée par la promotion des exportations et la protection du marché intérieur. Cette appartenance à l'OMC lui permet de participer en tant que membre de plein droit au prochain cycle de négociations sur le commerce international. Elle lui évite également de devoir obtenir le renouvellement annuel par les Etats-Unis de la clause dite de « relations commerciales normales », qui permet à la Chine de bénéficier, sur ce marché, des droits de douane inférieurs consentis aux Etats membres de l'OMC.

<sup>7</sup> Les négociations seront limitées aux aspects relatifs à la transparence et ne restreindront donc pas la possibilité pour les pays d'accorder des préférences aux fournitures et fournisseurs nationaux.

L'adhésion à l'OMC, en conduisant ce pays à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels il détient des avantages comparatifs, va se traduire par d'importantes réallocations intersectorielles. Des estimations récentes de la Banque Mondiale, reposant sur des modèles d'équilibre général calculable, montrent, que par rapport à un scénario de non-accession, l'entrée de la Chine dans l'OMC se traduirait par une accélération de la croissance du PIB (gain de 1 point de croissance par an d'ici 2005) et du commerce extérieur (exportations et importations supérieures de 25% en 2005). Cela autoriserait d'importants gains en bien-être pour la population chinoise et des gains de compétitivité pour les entreprises du pays, en raison d'une baisse des prix des biens incorporés à la production.

L'investissement direct étranger devrait également croître, stimulé par les programmes de privatisations et d'ouvertures de capital. Cet accroissement des IDE permettrait d'intensifier les transferts de technologie et devrait inciter les entreprises chinoises à gagner en compétitivité.

### Evolution des exportations et entrées des IDE de la Chine



Source : FMI

Toutefois, la libéralisation commerciale, pour qu'elle puisse engendrer des effets bénéfiques sur la croissance à moyen terme, va nécessiter une restructuration importante de l'économie chinoise qui aura des coûts économiques et sociaux élevés, notamment sur le secteur agricole, qui occupe près de 60% de la population chinoise et sur le secteur industriel d'Etat, en raison des suppressions d'emplois induites par les réformes nécessaires à sa modernisation. Or, pour favoriser la création d'emplois et contenir la montée du chômage et des emplois informels, l'assainissement du système bancaire devra être accéléré, tandis que la libéralisation des taux d'intérêt va permettre d'améliorer l'accès des entreprises collectives et privées aux crédits bancaires.

L'entrée de la Chine dans l'OMC sera également bénéfique aux pays industrialisés et nouvellement industrialisés, en raison notamment de l'expansion de la demande chinoise de biens industriels à forte intensité de capital et en technologie ainsi que de produits agricoles. En revanche, pour les pays en développement, la libéralisation commerciale chinoise va profondément modifier les conditions de la concurrence internationale dans les industries fortement utilisatrices de main-d'œuvre.

De ce point de vue, selon le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), les exportations chinoises de textile pourraient augmenter de 87% et sa part dans les exportations mondiales d'habillement de 10 points. Cette évolution risque de remettre en cause le processus de régionalisation des échanges autour des Etats-Unis et de l'Union Européenne. En l'occurrence, les producteurs sud-méditerranéens perdront leurs parts dans les importations européennes d'habillement.

A l'évidence, l'accession de la Chine à l'OMC va avoir des répercussions sur les échanges extérieurs de notre pays. Pour y faire face, il convient d'accélérer les réformes structurelles et de mettre en œuvre des politiques économiques favorisant les exportations. S'agissant du secteur du textile, les changements dans les techniques de production, dans les conditions de distribution et la différenciation des produits pourraient modifier sensiblement nos avantages comparatifs. Enfin, la proximité géographique du Maroc avec l'Europe, tout comme l'intégration de la filière, pourraient favoriser les délocalisations de la production européenne vers notre pays.

## **Les enseignements de la conférence de Doha**

Au-delà du lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales, dit « cycle du développement », disposant par ailleurs d'un agenda plus large que celui des négociations précédentes, la conférence de Doha a été l'occasion de repenser l'ouverture du Sud et le rôle de l'OMC à cet égard. Elle a permis de restaurer la confiance dans un système commercial conçu pour substituer les règles multilatérales à des rapports de force. Elle a dégagé de nombreux enseignements.

- Un nouvel élan a été donné à la coopération internationale : celle-ci n'exclut pas les désaccords et les conflits, mais offre aux pays membres une enceinte de concertation où leurs intérêts peuvent être défendus dans le cadre de règles qui s'appliquent à tous équitablement.
- Les pays en développement, qui ont activement participé aux négociations, ont eu gain de cause sur un certain nombre de sujets importants<sup>8</sup> et surtout, ont pu mesurer leur capacité à constituer une véritable force de proposition, en s'associant en tant que de besoin, avec certains pays développés. Cette évolution traduit bien le fait que l'OMC est une structure potentiellement favorable aux pays du Sud, puisque aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'un pays, quel qu'il soit. Il reste cependant que les mécanismes d'accès à l'information, comme les ressources pour plaider en faveur de ses propres intérêts en cas de différend, sont très inégalement répartis.
- Les récentes crises financières survenues en Asie, en Russie, au Brésil, en Turquie et en Argentine ont mis en exergue l'intérêt d'une meilleure régulation de l'économie mondiale, à travers un rôle accru des organisations économiques internationales comme le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC. Dans ce sens, le renforcement du rôle, de la légitimité et de la transparence de l'OMC dans la nouvelle architecture économique et financière internationale participe à la mise en place d'une gouvernance mondiale. Grâce à un

---

<sup>8</sup> Des études ont révélé que la mise en place de l'agenda de Doha sur l'accès aux marchés pourrait conduire à des gains deux fois supérieurs à ceux de Marrakech. L'essentiel de ces gains est cependant conditionnel à l'inclusion des pics tarifaires dans le champ de la négociation.

mécanisme de sanction efficace, l'OMC dispose aujourd'hui d'une influence significative sur la détermination des règles du jeu du système économique mondial.

- Au-delà de ces questions institutionnelles, l'OMC devra répondre aux aspirations des représentants de la société civile, à travers notamment les organisations non gouvernementales (ONG) qui exigent plus de transparence en matière de respect des accords internationaux. Un accès plus rapide et plus large aux publications et documents permettrait de mieux connaître la nature et les résultats du travail réalisé à l'OMC.

## **L a question agricole**

Bien que sa contribution à l'emploi national et au PIB soit, depuis quelques années, en régression régulière, l'agriculture a toujours fait l'objet, pour de nombreux pays, d'attentions particulières. En particulier, dans les grandes nations industrialisées, le secteur de l'agriculture a longtemps été caractérisé par un régime d'exception : la protection est restée forte alors que les autres secteurs de l'économie s'ouvraient largement à la concurrence internationale.

Ce n'est que suite à l'accord agricole de l'Uruguay Round en 1994 que le secteur est normalisé au sens où il est demandé aux Etats membres de l'OMC de modifier la nature de leurs interventions et qu'une libéralisation à l'image de celle qu'a connue l'industrie est entrevue.

Parallèlement à cette pression internationale en faveur de la mise en place d'un système d'échanges agricoles équitable, les politiques agricoles des pays industrialisés sont remises en question, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement prenant désormais le pas sur la recherche permanente des gains de productivité. Un débat est ainsi ouvert sur les finalités du soutien à l'agriculture et les conséquences possibles d'une libéralisation des agricultures des pays industrialisés sur les pays en développement.

### **L a remise en cause de la protection agricole**

Entre 1947 et 1995, période durant laquelle l'agriculture a largement échappé au processus de réduction de la protection tarifaire organisé sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs et le commerce, l'intervention publique dans ce secteur s'est organisée autour de la mise en place de mécanismes de protection à l'entrée (quotas, tarifs, normes techniques ou sanitaires), de subventions à l'exportation et de mesures de soutien de la production locale. Les deux derniers modes d'intervention, fort coûteux pour les budgets publics, sont essentiellement utilisés par les pays riches.

L'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay (AACU) a permis d'accroître l'exposition du secteur aux règles et disciplines multilatérales, et de favoriser la mise en place d'un système d'échanges agricoles équitable qui favorise les mécanismes du marché.

En ce qui concerne l'accès au marché, les pays membres de l'OMC ont dû revoir le mécanisme de protection à l'entrée par :

- la transformation des barrières tarifaires et non tarifaires, en particulier les prélèvements variables, en équivalents droits de douane et la réduction progressive de ces derniers. Au total, le niveau de protection tarifaire a diminué. Entre 1955 et 2000, les pays développés ont dû baisser de 36% leurs droits de douanes consolidés, avec une baisse d'au moins 15% sur chaque ligne de produits<sup>9</sup>. Pour les pays en développement, la réduction de la protection est plus faible (deux tiers de la réduction opérée par les pays développés, soit 24% de la baisse des tarifs douaniers), et plus étalées dans le temps (1995-2004).

---

<sup>9</sup>Cette baisse a pour but d'éviter que des pays cherchant à conserver une forte protection sur certains produits diminuent peu les tarifs concernés et concentrent la réduction sur des produits déjà très peu imposés.

- L'établissement de contingents tarifaires (partie des importations à laquelle est appliqué un droit de douane inférieur) assurant un accès minimal.

#### Engagements des pays développés et en développement pris au GATT en 1994

	<b>A. Pays développés</b> Sur six ans : 1995- 2000	<b>B. Pays en développement</b> Sur dix ans : 1995-2004
Droits de douanes		
- Réduction moyenne pour tous les produits agricoles	-36%	-24%
- Réduction nominale par produits	-15%	-10%
<b>Soutien interne</b> (période de base : 1986-1988)		
- Réduction de la mesure globale de soutien (MGS) totale par secteur	-20%	-13%
<b>Exportations</b> (période de base : 1986-1990)		
- Valeur de subventions	-36%	-24%
- Quantités subventionnées	-21%	-14%

Source : OMC

S'agissant du soutien à la production locale, il a dû être réduit pour que son niveau baisse globalement de 20% sur la période 1995-2000 dans chaque pays développé. A cette fin, les mesures faussant le plus les échanges (soutien direct des prix, subvention à la production ou l'utilisation de certains intrants) ont fait et feront l'objet de négociations internationales et d'engagements de réduction<sup>10</sup>, mais pas les autres, comme celles ayant trait aux paiements directs de revenus.

Enfin, les disciplines relatives aux subventions à l'exportation ont été le volet le plus efficace de l'AACU car elles ont limité les possibilités de recours à ces aides lorsque les marchés mondiaux fléchissaient. Les subventions à l'exportation ont ainsi été fermement combattues : elles ont été diminuées de 36% en valeur dans les pays développés, entre 1995 et 2000, et de 21% en volume.

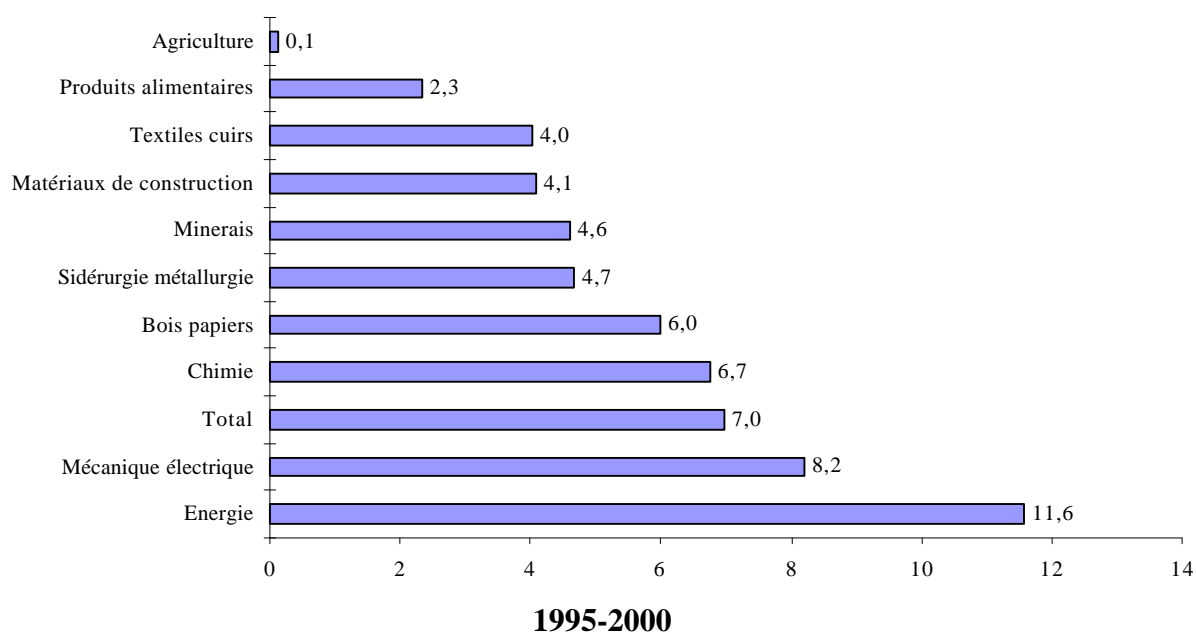
Cependant, en dépit de la normalisation des modes de soutien à l'agriculture et des réformes déjà en cours, la protection du secteur et l'intervention de l'Etat restaient encore fortes en 2000, à l'issue de la période de mise en œuvre des résultats du cycle d'Uruguay.

Le droit de douane restaient très élevés : dans les pays industrialisés, ils représentaient, d'après l'OCDE, près de 60% du prix des importations pour les produits agricoles, contre des taux ne dépassant guère 10% dans le domaine industriel.

Par ailleurs, la mise en place des contingents tarifaires qui devait permettre l'ouverture des marchés, n'a pas porté tous ses fruits, une forte proportion de ces contingents n'étant pas pleinement utilisée. Dans ces conditions, la progression des échanges agricoles mondiaux a été beaucoup plus lente que celle des autres secteurs tandis que les pays en développement n'ont pas pu accroître leur participation aux marchés mondiaux. Toute amélioration significative de l'accès aux marchés passera nécessairement par une diminution beaucoup plus conséquente des droits de douane ou par des augmentations des volumes assujettis à des droits plus faibles, et mieux encore par les deux.

<sup>10</sup> Ces derniers n'ont d'ailleurs pas imposé de fortes contraintes aux membres de l'OMC car le calcul des réductions a été fait en se référant à une période pendant la quelle le soutien avait été exceptionnellement élevé et non par rapport au niveau qui prévalait au moment où l'accord a été conclu (1994).

## Commerce mondial par groupe de produits- changement annuel moyen (en %)



Source : Chelem ; calcul DPEG

Le soutien à l'agriculture est resté très élevé dans les pays membres de l'OCDE en 2001 : il s'est élevé à 311 milliards de dollars, soit 1,3% du PIB de l'OCDE alors que le secteur assure moins de 5% du revenu national de la plupart des économies industrialisées. Ce soutien est plus de cinq fois supérieur à l'aide au développement et deux fois supérieur à la valeur des exportations agricoles de tous les pays en développement réunis. Les prix perçus par les agriculteurs sont restés supérieurs de 31%, en moyenne, au cours mondiaux, contre 58% au milieu des années 80, coupant ainsi les producteurs d'un grand nombre de pays de la réalité des marchés mondiaux. Les produits les plus subventionnés sont le riz, le sucre, le lait et le blé.

Malgré la forte hausse des subventions accordées aux Etats-Unis au cours des dernières années et avant de pouvoir tenir compte de l'impact de la Farm Bill, le soutien aux producteurs a été, en 2001, de 51,4 milliards de dollars pour les Etats-Unis et de 97,7 milliards de dollars pour l'Union Européenne, soit respectivement 21% et 35% des recettes agricoles brutes.

Une libéralisation supplémentaire du secteur est prévue dans le cadre du programme de Doha. La baisse des tarifs et des subventions à la production et à l'exportation s'inscrirait alors dans une logique de redéploiement de certaines aides et de renforcement de la réglementation. En effet, l'apparition de nouvelles préoccupations des consommateurs et des citoyens en matière d'environnement, de sécurité des aliments ou de considérations éthiques comme le bien-être animal, largement négligées dans le passé au niveau de la définition des politiques agricoles, figurent désormais sur le devant de la scène, comme l'ont montré diverses mobilisations d'organisations non gouvernementales, notamment lors de la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle.

Cette évolution au niveau international des politiques agricoles serait alors le reflet de la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture qui, en plus de la production de biens, contribue également au maintien et au développement de l'emploi, à l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages ruraux, la préservation des ressources stratégiques comme l'eau et la terre, la protection de l'environnement ainsi que la sécurité alimentaire.

## **Les nouveaux objectifs d'un soutien à l'agriculture**

La sécurité alimentaire a souvent été invoquée pour justifier les politiques protectionnistes dans le secteur agricole. La question de l'autosuffisance alimentaire a conduit, en 1945, à la création de la Food and Agriculture Organization (FAO) par l'ONU. Cette vision est aussi particulièrement prégnante dans la conception de la politique agricole commune (PAC) : à partir de 1962, l'Europe vise son autosuffisance alimentaire. Cette question a cependant vu sa force tempérée du fait que :

- La garantie des approvisionnements est largement assurée par les subventions possibles tant du côté de l'offre que la demande.
- Les instruments protectionnistes s'avèrent mal adaptées à la stabilisation des prix mondiaux, quand ils ne contribuent pas à accentuer leur volatilité, souvent au détriment des pays en développement.
- Ces politiques sont coûteuses pour les consommateurs et les contribuables.

En 1986, le concept de sécurité alimentaire s'est enrichi d'une dimension qualitative , en l'occurrence la qualité et l'innocuité des produits alimentaires. Cette dimension revêt aujourd'hui une importance fondamentale ainsi qu'en témoignent les drames économiques et sociaux causés par la succession d'affaires européennes (ESB, dioxine, fièvre aphteuse, ...) et les instruments protectionnistes traditionnels (droits de douane, quotas ou subventions) sont, à l'évidence, peu appropriés pour la garantir. La mise en place de réglementations nationales et leur harmonisation au niveau international doivent alors être privilégiées.

Par ailleurs, plusieurs facteurs, internes (efficacité économique des politiques, contrainte budgétaire, politiques environnementales,...) et externes (négociations internationales au sein de l'OMC, élargissement de l'Union Européenne aux pays d'Europe Centrale et Orientale,...), sont de nature à pousser les pays développés à limiter l'utilisation des instruments traditionnels de politique agricole, comme le soutien par les prix à des niveaux élevés ou la pratique systématique des subventions à l'exportation.

Mais cela ne signifie en rien la fin des politiques agricoles. En effet, face aux nouvelles attentes de la société, les pouvoirs publics sont les seuls en mesure de mettre en place les incitations nécessaires pour que soient rémunérés efficacement les services environnementaux et territoriaux produits par les agriculteurs. Face aux défis à relever en matière de gestion durable des ressources naturelles comme l'eau, l'Etat doit jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des conditions favorables à une innovation qui profite à tous et préserve l'avenir.

Le rôle de l'Etat est également d'accompagner cette transition. Cela suppose, au nom de l'équité et pour faire accepter aux agriculteurs les réformes qu'il convient de faire, la poursuite, sur une période transitoire, des politiques traditionnelles ajustées progressivement à la baisse.

Au total, la justification la plus fondée d'un soutien à l'agriculture provient de la reconnaissance de la multifonctionnalité de cette activité. Ceci plaide pour un nouveau système d'intervention et de soutien à l'agriculture sans le sens des règles fixées par l'Organisation mondiale du commerce.

## **L'ouverture des marchés aux pays du Sud**

Une libéralisation significative, sinon totale, des secteurs agricole de l'Union Européenne, des Etats-Unis, du Canada et du Japon constitue pour les pays en PED, mais aussi ceux du groupe de Cairns<sup>11</sup> un enjeu fondamental dans le but de faire fructifier les avantages comparatifs dont ils disposent dans ce secteur.

La libéralisation commerciale qui a eu lieu depuis les années 50 a surtout été bénéfique aux pays du Nord. Si le tarif moyen des membres du GATT a été approximativement divisé par six en cinquante ans, deux secteurs, en l'occurrence le textile et l'agriculture où beaucoup de PED disposent d'un avantage comparatif, ont été beaucoup moins libéralisés. Dans l'Union Européenne et au Japon, 92% et 76% des pics tarifaires (lignes frappés d'un droit ad-valorem supérieur à 15%) se situent dans l'agriculture. Ce phénomène concerne moins les Etats-Unis et le Canada où ces proportions sont de 16% et 12%.

De plus, la faiblesse de la libéralisation sur les produits importants pour les PMA n'est pas toujours compensé par les systèmes de préférences octroyés dans le cadre des nombreux accords commerciaux conclu entre les pays en développement et les économies avancées<sup>12</sup>. Les réductions de tarifs ne sont en général accordées que sur les produits faisant déjà l'objet de taxes très faibles. Ainsi, dans le cas des Etats-Unis, sur les lignes tarifaires frappées d'un droit compris entre 50% et 100%, la marge préférentielle accordée aux PMA est de 18% contre 97% sur les tarifs compris entre 0% et 5%. Dans le cas de l'Union Européenne, cette préférence est plus significative.

La libéralisation de l'agriculture, avec celle programmée du textile-habillement, aurait un impact significatif sur les pays en développement. Selon la Banque Mondiale, la suppression des subventions agricoles dans l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Canada et le Japon devrait apporter aux pays en développement trois fois plus que l'aide financière totale qu'ils reçoivent chaque année. L'accès libre aux marchés des pays du Nord se traduirait, selon l'OCDE, par une augmentation du bien-être estimée à 11,6 milliards de dollars (aux prix de 1995) pour les pays à faible revenu. De plus, selon le Département de l'Agriculture américain, l'élimination des distorsions du marché international devrait permettre de réduire les besoins alimentaires des pays en développement de 6% à travers l'amélioration de leurs productions.

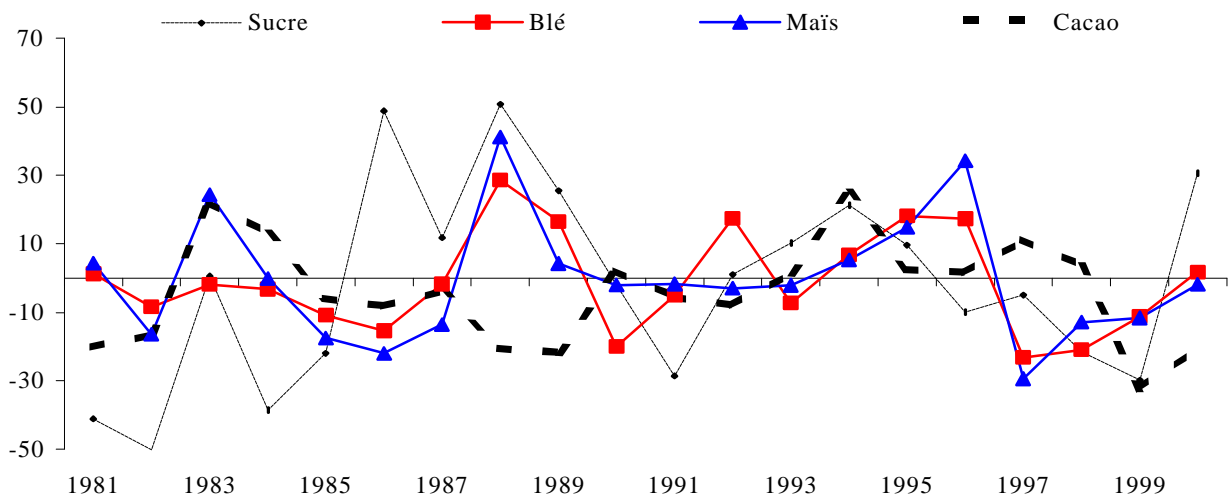
---

<sup>11</sup> Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Uruguay, Nouvelle-Zélande, Indonésie, Malaisie et Philippines.

<sup>12</sup> Un certain nombre d'accords préférentiels avantage en effet les pays les moins développés ; dans le cas de l'Union Européenne, il s'agit, par exemple, du système généralisé de préférences SGP) et d'une multitude d'accords bilatéraux.

La libéralisation provoquerait également une hausse des prix mondiaux des produits agricoles qui bénéficieraient directement aux pays exportateurs nets et ferait passer les pays faiblement importateurs nets à un statut d'exportateur net. Cette hausse des prix agricoles mondiaux, consécutive à une annulation des tarifs et des subventions, serait, selon le ministre de l'Agriculture américain, de 11,6% en moyenne et davantage pour les animaux et produits dérivés, le blé et le sucre. Elle aurait un impact très positif pour les pays d'Amérique Latine, positif pour les pays asiatiques et ceux du Sud de l'Afrique, négatif pour ceux du Nord de ce continent. De ce fait, ces derniers se devraient de développer leur agriculture.

### Variation annuelle des prix des principaux produits agricoles (en%)



Source : Banque Mondiale

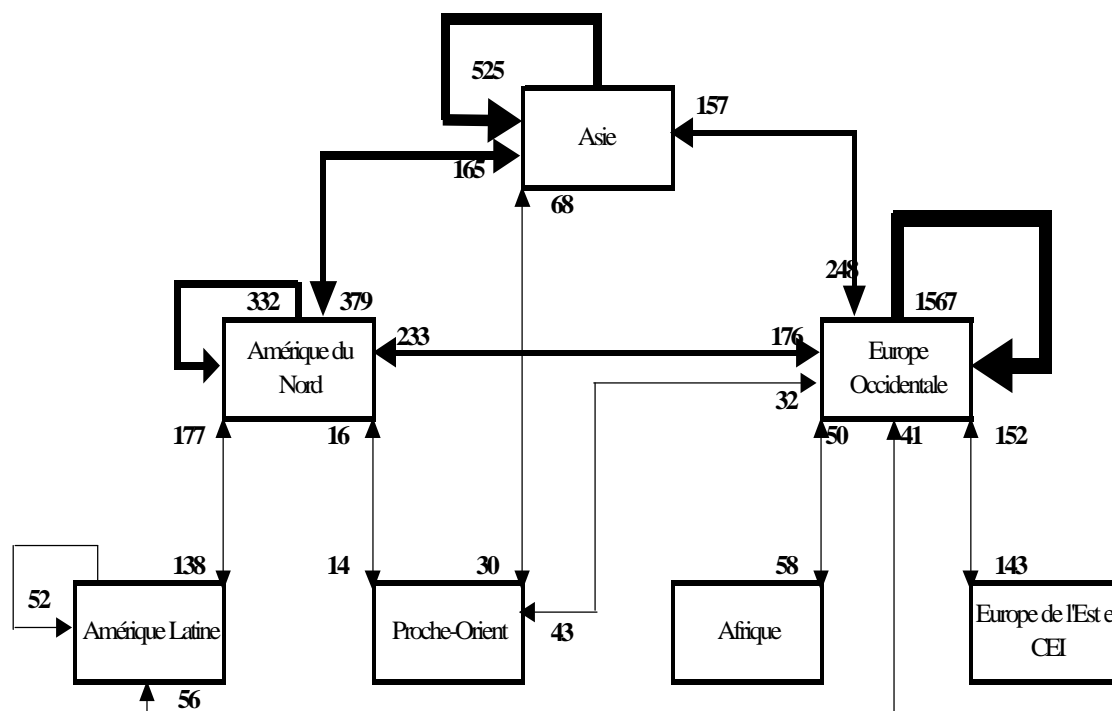
Au total, depuis quelques années, les politiques de soutien à l'agriculture font l'objet d'une attention très critique et d'un début de normalisation. Après l'échec de Seattle, la conférence de Doha a décidé du lancement d'un nouveau round ainsi que des axes de négociations. Malgré les divergences profondes caractérisant les positions défendues par les principaux pays ou groupe de pays en matière agricole, une poursuite de la libéralisation agricole paraît probable, non seulement parce que les pressions internationales en ce sens sont toujours fortes, mais aussi parce que les opinions publiques des pays développés ont une conscience accrue des coûts budgétaires d'une agriculture productiviste et des dangers que celle-ci fait courir à la santé publique et à l'environnement.

Les politiques agricoles nationales devraient ainsi être redéfinies, s'appliquant à résoudre de nouveaux défis qu'à l'évidence les seules règles du marché ne peuvent contenir.

## Commerce international et complémentarités régionales

La mondialisation de l'économie tend à accroître la déréglementation des échanges de biens et services et des mouvements de capitaux, à accentuer la concurrence sur les marchés internationaux et à favoriser la mobilité des facteurs de production. Ces évolutions ont alors donné lieu à l'établissement de formes de coopérations commerciales et tarifaires entre les pays, allant de la formation de blocs économiques régionaux à l'instauration d'unions douanières, en passant par les accords de libre-échange ou d'association.

**Figure 1 : Schéma des échanges mondiaux de marchandises en 1999**  
(en milliards de dollars)



Source : CHELEM, calculs DPEG

La prolifération récente de ces accords commerciaux régionaux ou bilatéraux répond à la multiplication des relations d'échanges et d'investissement constatée à l'échelle régionale en même temps qu'elle la reflète (cf. figure 1). La formation de l'ALENA, du CEFTA, du COMESA et du MERCOSUR, la poursuite de l'élargissement et de l'approfondissement de l'Union Européenne, les importantes évolutions constatées au sein de l'APEC, les travaux préparatoires à une zone de libre-échange des Amériques, le nouvel Agenda transatlantique et l'accélération du processus de création de la zone de libre-échange arabe, désormais prévue pour 2005, témoignent bien de cette tendance.

Pour autant, la plupart des pays membres de l'OMC concilient l'approche régionale et l'approche multilatérale de la libéralisation commerciale et ne semblent pas les considérer comme contradictoires : sur les quelques 200 accords commerciaux ratifiés depuis les accords du GATT en 1947, plus de la moitié l'ont été depuis 1990, selon l'OMC.

L'évolution vers l'intégration régionale s'est en effet produite dans le cadre de politiques tournées vers l'extérieur et notamment entre pays développés et en développement. Ses principales justifications sont les suivantes :

- Un meilleur accès au marché.
- Une meilleure spécialisation des économies et une amélioration de l'efficacité productive.
- La réalisation d'économie d'échelle, liée aux effets de l'unification des marchés nationaux.
- Le renforcement de l'attractivité pour l'IDE, en lien avec l'agrandissement de la taille des marchés.
- La possibilité de garantir les réformes nationales à l'échelon régional, avec pour effet d'augmenter la crédibilité et la pérennité des réformes économiques, parmi lesquelles la libéralisation des échanges.

A ces effets purement économiques, s'ajoutent d'autres considérations comme l'accroissement du pouvoir de négociation internationale et le renforcement de la coopération institutionnelle entre les gouvernements nationaux. Les accords commerciaux bilatéraux constituent, en effet, un cadre approprié pour traiter notamment des questions de préférences collectives (environnement, social, normalisation, sécurité alimentaire,...) pour lesquelles l'articulation avec les échanges revêt désormais une importance croissante.

L'inconvénient de ces accords commerciaux régionaux est qu'ils prévoient un traitement préférentiel, notamment en ce qui concerne le commerce des marchandises, qui entraîne un détournement des échanges au détriment des parties tierces et mine le principe non discriminatoire de la nation la plus favorisée (NPF).

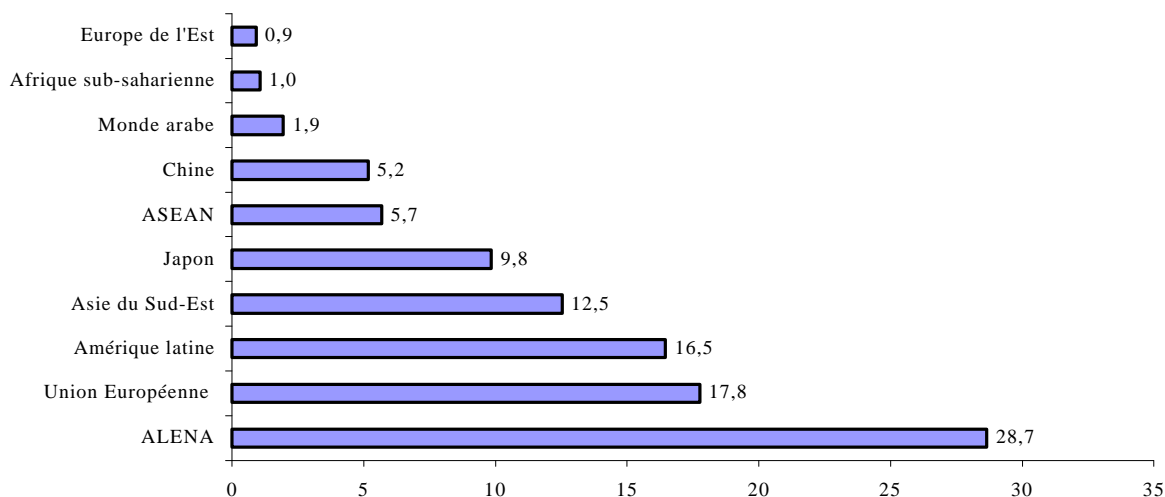
### **Régionalisation effective du commerce mondial**

Les mutations récentes de l'économie mondiale ont été marquées par une tendance certaine à la globalisation, comme en témoigne l'émergence de nombreux pays asiatiques sur la scène internationale. Le phénomène s'organise, cependant, autour des pôles géographiques qui restent profondément ancrés dans leur voisinage. Ainsi, le commerce international se répartit en trois grandes régions –l'Eurafric, comprenant l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'ex-URSS, le continent américain et l'ensemble Asie-Océanie- au sein desquelles les Etats-Unis, l'Union Européenne et le Japon jouent un rôle essentiel.

Pour la grande majorité des pays, les échanges extérieurs s'effectuent essentiellement au sein de leur région d'appartenance. En revanche, le commerce extérieur des grandes puissances économiques (Etats-Unis, Japon et Union Européenne) se répartit d'une manière plus équilibrée entre les trois grandes régions du monde. Les Etats-Unis occupent à cet égard une position particulièrement centrale.

Leurs échanges sont presque autant asiatiques qu'américains (33% et 45%, respectivement), la région eurafricaine concernant à peu près 22% de leur commerce (cf. figure 2).

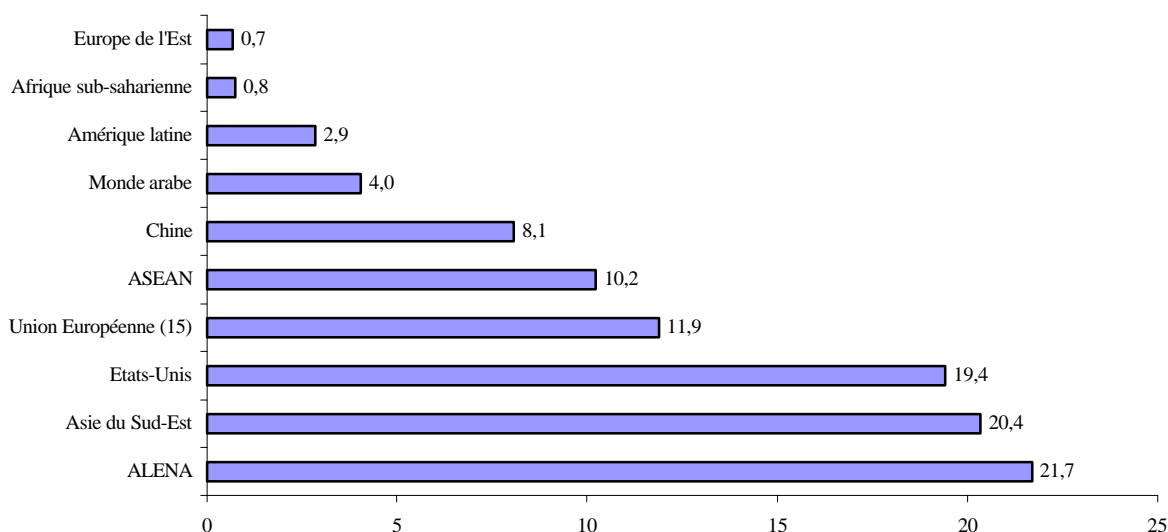
**Figure 2 : Structure géographique des échanges commerciaux des Etats-Unis en 1999 (en %)**



Source : CHELEM, calculs DPEG

Le développement rapide des exportations et de la demande de nombreux pays de l'ensemble Asie-Océanie s'est traduit par un redéploiement du commerce nippon au détriment du continent américain et de l'Eurafrique (cf. figure 3). Néanmoins, les Etats-Unis demeurent le premier partenaire de ce pays. Pour les nouveaux pays industrialisés d'Asie, les flux intra-régionaux sont devenus prépondérants au cours des années 90, en lien, dans une large mesure, avec la détérioration des conditions économiques au Japon.

**Figure 3 : Structure géographique des échanges commerciaux du Japon en 1999 (en %)**



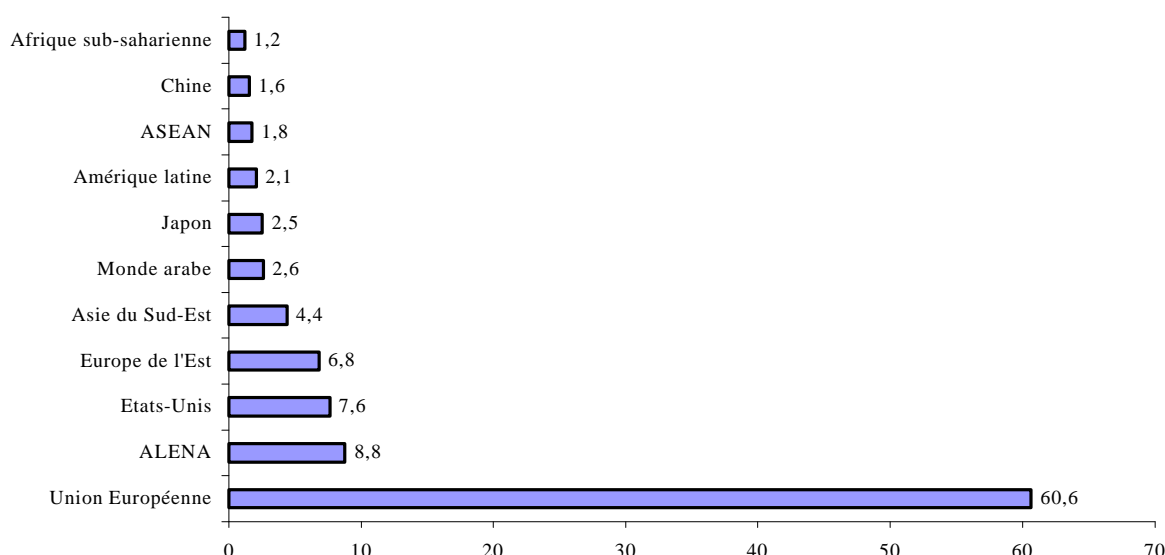
Source : CHELEM, calculs DPEG

L'intégration commerciale européenne s'est confirmée entre 1990 et 1999, même si le commerce intra-communautaire a quelque peu diminué, ce dernier ne représentant en moyenne que 61% des échanges des pays membres (contre 67% en 1990).

Les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) ont en effet rapidement saisi les opportunités offertes par l'accès libéralisé aux marchés ouest-européens pour centrer fortement leurs échanges sur l'Union Européenne. En réalisant en moyenne 50% de leurs échanges avec l'Union Européenne, la dépendance commerciale des PECO à l'égard de l'Union Européenne paraît analogue à celle des pays membres.

Le commerce de l'Union Européenne évolue à contre-courant du mouvement général puisque la région Eurafrique y prend une part croissante (cf. figure 4). Cette évolution semble expliquée par le processus d'intégration européenne : si l'on considère la Communauté Européenne comme une seule entité économique en excluant le commerce intra-communautaire, une orientation croissante des flux de l'Asie-Océanie apparaît nettement. La prépondérance des flux internes à la région Eurafrique reste pourtant marquée : la proximité géographique joue un rôle plus important pour l'Union Européenne que pour les Etats-Unis et le Japon.

**Figure 4 : Structure géographique des échanges commerciaux de l'Union Européenne en 1999 ( en % )**



Source : CHELEM, calculs DPEG

L'intensification des dynamiques commerciales régionales a joué un rôle essentiel dans la diffusion internationale des chocs qui se produisent en un point ou l'autre de l'économie mondiale. Les crises mexicaine et asiatique en fournissent deux exemples opposés. En effet, l'essor des exportations manufacturières, notamment celles du secteur d'assemblage, destinées au marché américain avait permis au Mexique de redresser rapidement sa situation commerciale et financière extérieure en 1996. En revanche, l'importance des interdépendances commerciales en Asie, qui avait fourni à la croissance de la région une certaine autonomie par rapport aux cycles américain ou européen, avait contribué à aggraver la récession en 1997, parallèlement à l'impact négatif du flottement des monnaies fortes sur le volume des échanges commerciaux et des investissements étrangers.

En conséquence, dans un monde sans cesse plus ouvert, l'amplification du risque commercial pour les pays émergents, du fait de leur fort degré d'ouverture, place sur le devant de la scène la question de la régionalisation du commerce mondial, jusqu'alors dominée par le débat, parmi les économistes, quant au bien-fondé des accords commerciaux régionaux.

## Orientation géographique des échanges mondiaux

D'après différentes études, l'intégration commerciale régionale est un phénomène structurel lié à un ensemble de facteurs de proximité. Le poids relatif des partenaires présente l'inconvénient d'être une mesure sensible à la taille des économies. Il convient donc d'éliminer cet effet pour évaluer l'intensité des flux régionaux.

A ce sujet, les coefficients d'intensités relatives bilatérales des échanges permettent de mesurer la « proximité bilatérale » entre les pays. Ils comparent chaque flux bilatéral observé à un flux théorique qui reflète les capacités globales des partenaires à échanger, ce qui permet de révéler l'orientation géographique privilégiée des échanges de chaque pays.

Les calculs réalisés par la Direction de la Politique Economique Générale font apparaître que les partenaires avec lesquels l'Union Européenne ou le Japon ont les échanges commerciaux les plus intenses appartiennent tous (ou presque tous dans le cas japonais) à leur espace régional respectif.

Ainsi, au sein de l'Union Européenne, l'Allemagne est nettement liée à l'Autriche, à l'UEBL et à l'AELE, mais aussi à la Turquie et, dans une moindre mesure, à la Tunisie (cf. tableau 1).

**Tableau 1 : Intensités des échanges bilatéraux de l'Allemagne (1999)**

Etats-Unis	0,58
France	3,10
UEBL	5,92
Royaume-Uni	2,44
Pays scandinaves	3,24
Autriche	10,63
Pays méditerranéens d'Europe	2,69
AELE	5,41
Maroc	<b>1,79</b>
Tunisie	4,68
Turquie	6,09

Source : CHELEM, calculs DPEG.

La France, de son côté, a un ancrage profondément méditerranéen. Ses intensités les plus fortes concernent le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, trois pays maghrébins avec lesquels elle entretient de forts liens historiques et culturels (cf. tableau 2). Le commerce de la France avec ses voisins italien et espagnol est plus intense que celui de l'Allemagne.

**Tableau 2 : Intensités des échanges bilatéraux de la France (1999)**

Etats-Unis	0,60
UEBL	8,49
Royaume-Uni	3,98
Pays scandinaves	2,88
Algérie	15,39
<b>Maroc</b>	<b>22,07</b>
Tunisie	21,91
Ensemble Allemagne et Autriche	2,71
Pays méditerranéens d'Europe	5,19
AELE	5,69

Source : CHELEM, calculs DPEG

L'élimination de l'effet de taille fait nettement apparaître la régionalisation du commerce japonais. Hors de l'ensemble Asie et Océanie, le monde arabe (hors UMA) et les Etats-Unis et le Chili sont les seuls pays avec lesquels le Japon entretient des relations commerciales intenses (cf. tableau 3).

**Tableau 3 : Intensités des échanges bilatéraux du Japon (1999)**

Etats-Unis	2,05
Chine	7,97
Amérique Latine	1,43
Chili	5,92
Asie du Sud-Est	3,36
UE	0,35
ASEAN	5,59
<b>Maroc</b>	<b>1,42</b>
Monde Arabe hors UMA	6,07

Source : CHELEM, calculs DPEG

Les Etats-Unis, au contraire, se distinguent du Japon et l'Union Européenne par la diversité régionale de leurs partenaires privilégiés. Pour autant, leur ancrage régional reste fort. Le Canada et le Mexique sont leurs principaux partenaires, tant au niveau des flux échangés que de leur intensité. De même, les pays d'Amérique Latine, dans leur majorité, échangent intensément avec les Etats-Unis (cf. tableau 4).

**Tableau 4 : Intensités des échanges bilatéraux des Etats-Unis (1999)**

Israël	2,90
Japon	2,05
Amérique latine	4,05
Asie du Sud-Est	1,18
Canada	6,69
Mexique	7,69
<b>Maroc</b>	<b>0,56</b>
Union Européenne	0,24
Ensemble pays du Golfe et Egypte	1,23

Source : CHELEM, Calculs DPEG

Au total, l'orientation des flux bilatéraux d'échanges est déterminée par la proximité géographique. Les échanges les plus intenses des pays concernent d'abord les partenaires géographiquement proches. Aussi, la régionalisation des échanges internationaux ne se limite-t-elle pas à des accords commerciaux. L'impact de ces derniers reste tributaire d'une intégration déjà bien avancée grâce à cette proximité : les accords d'intégration régionale ne peuvent que rarement s'y substituer.

### **Spécialisation internationale et régionalisation**

Selon le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales<sup>13</sup>, les variables quantifiables de distance comme la distance géographique, l'écart des structures de spécialisation, et l'écart de richesse, semblent jouer un rôle significatif sur la proximité commerciale.

- la distance géographique a un fort impact négatif : plus les partenaires sont géographiquement éloignés, moindre est l'intensité de leurs échanges.
- les écarts de richesse, lorsqu'ils sont importants, contribuent à intensifier le commerce entre deux pays très différents<sup>14</sup>, comme entre le Maroc et la France. En deçà d'un certain seuil, les écarts sont reliés négativement aux intensités relatives. Ainsi, plus les pays ont des revenus par tête proches et plus leurs échanges bilatéraux sont intenses (cas des échanges entre les pays de l'OCDE).
- l'effet de la différence des structures de spécialisation est également significatif : plus les structures de spécialisation des partenaires diffèrent, plus leurs échanges sont intenses.

Ce dernier point, qui tend à réhabiliter une optique de commerce international fondé sur un échange de différences, incite à examiner la dimension sectorielle des flux régionaux.

<sup>13</sup> M.Freudenberg, G.Gaulier et D.Ünal-Kesenci, « La régionalisation du commerce international », *Economie internationale*, n°74, 2<sup>ème</sup> trimestre 1998.

<sup>14</sup> Deux pays « se ressemblent » s'ils affichent de fortes proximités culturelles, historiques et linguistiques, ainsi que des similarités au niveau des systèmes politiques, des niveaux de vie ou encore, des politiques commerciales.

## Dimension sectorielle des flux régionaux

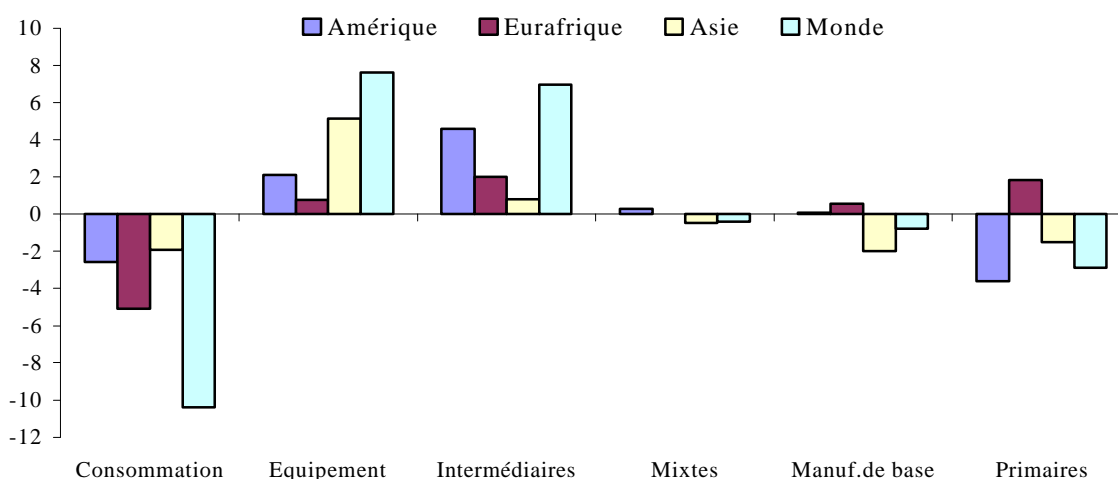
Contrairement aux échanges qu'effectuent entre eux les grandes puissances économiques et qui se caractérisent, pour l'essentiel, par le croisement de flux d'exportations et d'importations au sein des branches, les relations commerciales entre pays économiquement différents (en termes de dotations factorielles ou de savoir faire technologiques) correspondent à une logique de complémentarité consécutive à des schémas différents de spécialisation.

Les schémas de spécialisation de l'Union Européenne, du Japon et des Etats-Unis, tels qu'on peut les observer au niveau mondial, apparaissent largement formés sur une base régionale : les avantages dans les biens d'équipement et les biens intermédiaires proviennent principalement des régions auxquelles ils appartiennent respectivement. De même, les désavantages dans les produits primaires, pour les Etats-Unis et le Japon, sont surtout imputables aux échanges de chacun avec ses partenaires proches. En revanche, en ce qui concerne les biens de consommation, les Etats-Unis ont un fort désavantage au niveau mondial, tandis que le Japon conserve toujours un avantage, malgré les avancées réalisées par les pays émergents d'Asie.

### Aspects de la spécialisation américaine

Les échanges des Etats-Unis sont fortement marqués par le partage des activités selon les différents stades de production. L'exemple des filières des véhicules et de l'électronique montre que les investissements directs américains au sein de l'ALENA ont créé une logique de complémentarité active<sup>15</sup> entre les pays membres. Par contre, entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique latine, les échanges, plus traditionnels, consistent en un commerce intersectoriel de produits de base contre des biens industriels (cf. figure 5).

Figure 5 : Spécialisation<sup>16</sup> des Etats-Unis par stades et partenaires (1999)



Source : CHELEM, calculs DPEG

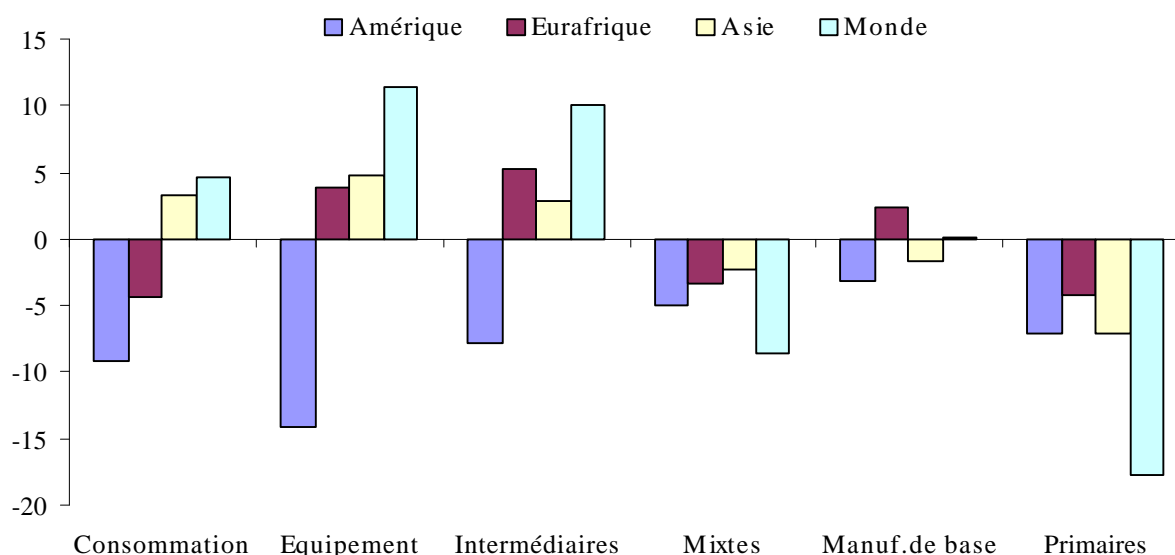
<sup>15</sup> Les échanges sont organisés à l'échelle régionale le long des stades productifs d'une filière.

<sup>16</sup> La spécialisation est mesurée par un indicateur d'avantage comparatif révélé, celui de la contribution au solde commercial.

### Aspects de la spécialisation japonaise

S'agissant du Japon, son rattrapage doit beaucoup à une stratégie active d'évolution de sa spécialisation au cours des trente dernières années. Ses principaux excédents, toujours réalisés sur les produits dont la demande internationale est dynamique, proviennent encore du continent américain. Cependant, à partir des années 90, la nature des échanges du Japon avec l'ensemble Asie-Océanie a nettement évolué au fur et à mesure que les pays d'Asie du Sud-Est se sont ouverts aux échanges et ont comblé leur écart vis-à-vis des pays riches. Dans ses échanges avec ces pays, le Japon a renforcé ses avantages comparatifs sur les biens d'équipement et les produits intermédiaires. En revanche, il se trouve désavantagé sur les biens de consommation (cf. figure 6).

L'émergence des pays asiatiques dans le commerce international a permis de créer les conditions d'une dynamique régionale en Asie-Océanie. Celle-ci reste toutefois insuffisante pour limiter les effets d'un choc régional, dans un contexte marqué par la poursuite des difficultés économiques et financières au Japon.



**Figure 6 : Spécialisation par stade et partenaire du Japon (1999)**

Source : CHELEM, calculs DPEG

### Aspects de la spécialisation européenne

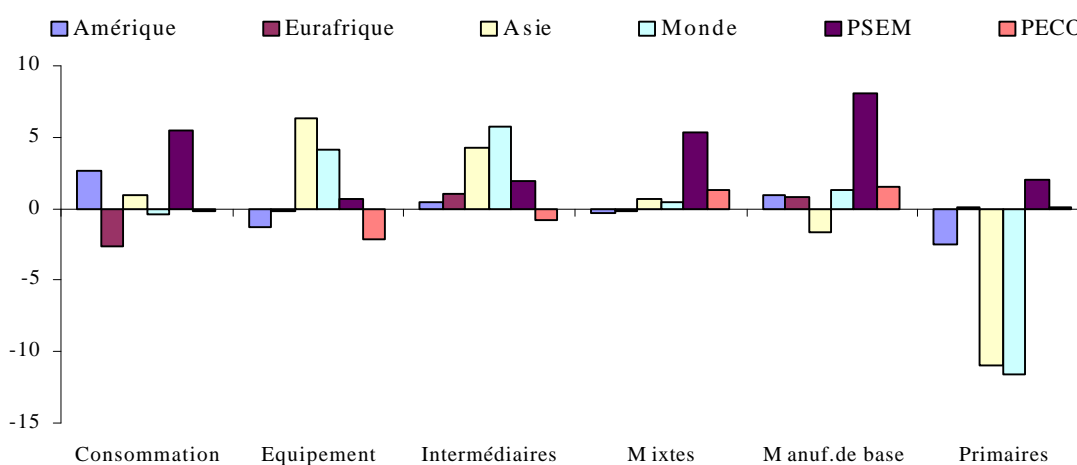
Les échanges entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, en particulier les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Egypte, Turquie), se caractérisent par une division du travail typique des pays présentant des niveaux de revenu très différents. Les pays méditerranéens exportent vers l'Union Européenne essentiellement des produits primaires, intermédiaires et manufacturiers de base, tandis qu'ils importent surtout des biens intermédiaires, des produits mixtes et des biens d'équipement.

Cependant, les progrès récents de l'intégration économique se sont traduits par un recul relatif des exportations des produits primaires et une augmentation de celles des biens de consommation. Cette tendance est plus récente en Egypte que dans les autres pays qui eux, enregistrent, depuis peu, une augmentation de leurs exportations de biens d'équipement.

Les échanges euro-méditerranéens sont essentiellement unilatéraux, ce qui indique une forte complémentarité entre l'Union Européenne et ses voisins du Sud (cf. tableau 7). En l'occurrence, dans la filière textile, le Maroc, la Tunisie et la Turquie sont déficitaires, en amont, dans les fils et tissus, et excédentaires en aval, dans les vêtements de confection et de bonneterie.

L'examen de la nature des échanges euro-méditerranéens fait apparaître par ailleurs que le commerce intra-branche est nettement moins significatif dans les activités plus traditionnelles que dans les nouveaux secteurs d'exportation (matériel électrique et électronique). Ceci suggère, du point de vue des politiques publiques, qu'il existe une véritable possibilité de développer les échanges intra-branches entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens susceptible de déboucher sur des gains commerciaux et des transferts supplémentaires de technologies. De plus, les ajustements nécessaires à la concurrence étrangère, en particulier en ce qui concerne la main-d'œuvre, seraient plus faciles dans le cadre d'une concurrence intra-branche qu'inter-branche.

**Figure 7 : Spécialisation par stade et partenaire de l'Union Européenne (1999)**



Source : CHELEM, calculs DPEG

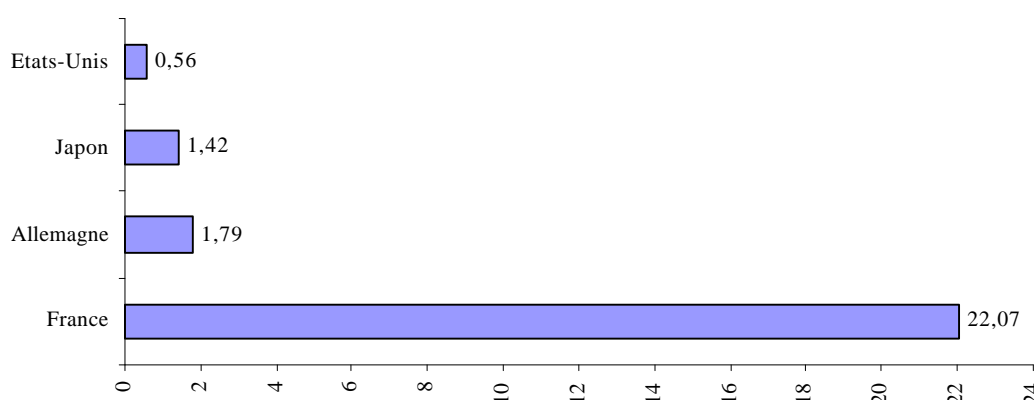
S'agissant du commerce entre l'Union Européenne et les PECO, il était dominé durant la période 1990-1996 par les échanges inter-sectoriels, témoignant ainsi de l'importance des complémentarités inter-sectorielles dans la détermination du commerce. Mais cette complémentarité a rapidement évolué. Ces pays, qui font partie de la prochaine vague d'élargissement de l'Union, reçoivent d'Europe occidentale des montants importants d'investissements directs qui contribuent à une évolution rapide de leur spécialisation. Ils ont un niveau élevé de commerce intra-branche avec l'union européenne, ce qui indique une relative similarité des dotations factorielles.

Tant les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée que ceux d'Europe Centrale et Orientale sont, dans leurs échanges avec l'Union Européenne, globalement spécialisés dans le bas de gamme et désavantagés dans le haut de gamme. Néanmoins, des études tendent à révéler une lente montée en gamme des exportations de ces pays. En l'occurrence, dans certains de leurs principaux secteurs d'activité, ils affichent déjà des excédents structurels dans les produits haut de gamme (textiles en Turquie, agro-alimentaire au Maroc,...). Inversement, dans certains secteurs désavantagés, des excédents structurels apparaissent dans les segments bas de gamme ou milieu de gamme (véhicules automobiles, équipements électriques et les machines en Tchéquie et en Pologne, chimie et véhicules automobiles en Turquie,...).

De ce qui précède, il apparaît que le Partenariat euro-méditerranéen pourrait contribuer à la diversification et l'amélioration de la qualité et du niveau technologique des exportations des pays sud et est méditerranéens. L'ouverture commerciale constitue un outil efficace pour insuffler la concurrence jusqu'au cœur de l'appareil productif de ces pays et donc évincer les entreprises locales les moins efficaces.

Au total, le Maroc bénéficie de relations commerciales intenses, c'est à dire plus que proportionnels aux poids des différents partenaires dans le commerce mondial, avec les principales puissances de l'Union Européenne (France, Allemagne) et le Japon. En revanche, notre pays présente un degré d'intégration sur le marché nord-américain en deçà de son niveau théorique (figure8).

**Figure 8 : Intensités des échanges bilatéraux du Maroc (1999)**



Source : CHELEM, calculs DPEG

Dans ce sens, dans un contexte où le partenariat avec l'Union Européenne n'est pas encore parvenu à créer une dynamique suffisante, plus de six années après son lancement, le renforcement attendu de la coopération économique avec les Etats-Unis, à travers la conclusion d'un accord de libre échange, rend nécessaire la poursuite de la modernisation de l'économie nationale pour que le Maroc puisse devenir un pôle de développement régional pour les opérateurs économiques américains désireux d'accéder aux marchés européen, arabe et africain. Ces évolutions pourraient favoriser l'intégration du Maroc dans la division du travail avec l'Europe, conduire à une évolution quantitative de la production et susciter une nouvelle dynamique des exportations et de la croissance.

L'émergence des pays asiatiques dans le commerce international témoigne des effets stimulants de cette intégration.